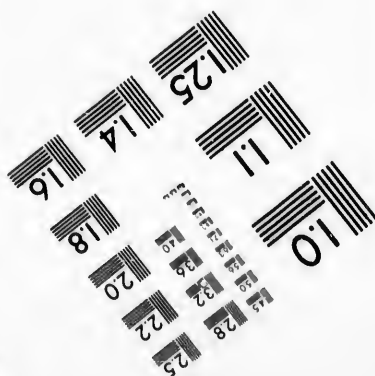
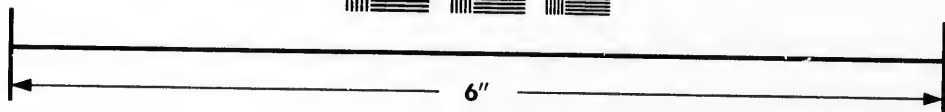
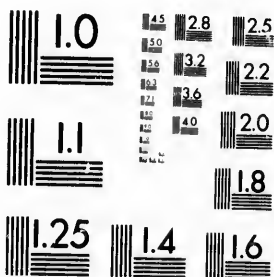


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1981

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

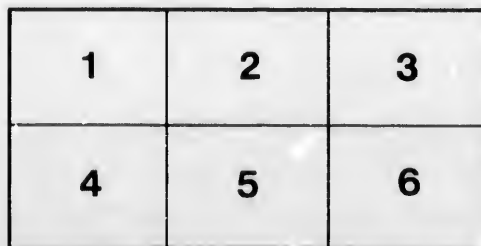
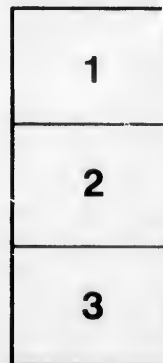
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

9

BIBLIOTHEQUE,
ARCHIVES PUBLIQUES,
OTTAWA, ONT.

SUPPLÉMENT à la REVUE du TIERS-ORDRE et de la TERRE-SAINTE

*Discours
de Mgr. Laffliche
page 79*

LE
TIERS-ORDRE
DE
SAINT FRANÇOIS

CE QU'IL A ÉTÉ, CE QU'IL DOIT ÊTRE

QUÉBEC

Imp. Franciscaine Missionnaire, "Marie-Antoine."
180, Grande Allée.

1896



LE

TIERS-ORDRE DE SAINT FRANÇOIS

ce qu'il a été, ce qu'il doit être.

RECUEIL DE DIVERS TRAVAUX

PUBLIÉ

PAR LES RR. PP. FRANCISCAINS DE MONTRÉAL

POUR L'UTILITÉ DES DIRECTEURS DU TIERS-ORDRE

ET EN GÉNÉRAL POUR LES TERTIAIRES

DU

CANADA



QUÉBEC

Imp. Franciscaine Missionnaire, "*Marie-Antoine*."

180, Grande Allée.

1896

1896
(123)

IMPRIMATUR:

† EDOUARDUS CAR.,

Arch., Marianopolitanus.

IMPRIMATUR:

FR. ARSÈNE-MARIE,

Ministre Provincial.

Montréal, 17 Septembre 1895.

114681

PRÉFACE

Au mois d'avril 1863, cinq mille Tertiaires étaient prosternés aux pieds de Sa Sainteté Léon XIII, à l'occasion de son jubilé épiscopal.

Répondant à l'adresse qui lui avait été lue, le Souverain Pontife loua grandement la résolution prise par le Ministre Général, *d'organiser en une puissante unité d'action les nombreux éléments de force de tout l'Ordre*. Ainsi consacrée par la bénédiction du vicaire de Jésus-Christ, cette résolution entra bientôt dans la voie d'une féconde exécution.

Les 18, 19 et 20 juillet 1863, une commission d'étude, pour l'organisation du Tiers-Ordre, était réunie au Val-des-Bois en France.

Convoquée par le Ministre Général des Frères Mineurs et présidée par un délégué venu de Rome, cette assemblée se composait de Religieux représentant les provinces d'Italie, de Belgique, de Hollande et de France. A ces Religieux s'étaient joints d'illustres prêtres et laïques tertiaires.

En 1894, deux assemblées du même genre réunissaient de nouveau les membres du premier et du troisième Ordre à Paray-le-Monial en France et à Novare en Italie.

Cette année, 1895, un congrès de trois jours se réunissait à Limoges comptant des Religieux des diverses branches du premier Ordre, des Délégués de presque tous les diocèses de France et des milliers de Tertiaires, sous la présidence du T. R. P. Zubac délégué du Ministre Général des Frères Mineurs. Le mouvement était donné.

Au Canada, les circonstances ne nous ont pas permis de convoquer des assemblées aussi importantes. Cependant l'attention des Directeurs du Tiers-Ordre et des Tertiaires influents avait été attirée dans ce sens. Un essai devait être tenté.

A l'occasion d'un pèlerinage du Tiers-Ordre de Montréal et d'un grand nombre d'autres fraternités au Cap de la Madeleine le 10 septembre, une conférence avait été indiquée qui devait réunir les Directeurs du Tiers-Ordre, les membres des discrétaires et les Tertiaires les plus en vue sous la présidence de S. G. Mgr Laffèche, évêque de Trois-Rivières. Un fâcheux contretemps survenu dans la rencontre des deux grands groupes du pèlerinage ne permit pas à la conférence de se réunir. Mais le voeu unanime de tous fut que les travaux préparés à cet effet fussent publiés et communiqués aux personnes qui auraient dû prendre part à la conférence. C'est ce qui fait l'objet de cette brochure. Dans ce sens, nous pouvons dire qu'il n'y a rien de perdu. En publiant ces travaux, nous pouvons ajouter d'autres travaux présentés à divers Congrès en France et qu'une seule conférence n'aurait pu embrasser.

Nous avons choisi les rapports et les discours qui nous semblent viser plus directement l'organisation et les points les plus pratiques du Tiers-Ordre dans son action sociale au Canada. Ces divers travaux ainsi publiés pourront être étudiés et médités plus attentivement par tous ceux qui s'intéressent au Tiers-Ordre.



ENCYCLIQUE DE LÉON XIII

recommandant le Tiers-Ordre.



N° 1

Encyclique, *Auspicato concessum est.*

17 Septembre 1892.

Sous d'heureux auspices le peuple chrétien a le bonheur de célébrer à peu d'intervalle la mémoire de deux saints, qui, admis à jouir au ciel des éternelles récompenses de la sainteté, ont laissé sur la terre une glorieuse phalange de disciples, rejetons sans cesse renaissants de leurs vertus.

Après les solennités séculaires en mémoire de saint Benoît, père et législateur des moines d'Occident, une occasion semblable va se présenter de rendre des honneurs publics à François d'Assise, pour l'anniversaire sept fois séculaire de sa naissance. Ce n'est pas sans raison que nous voyons dans cette conjoncture un dessein miséricordieux de la divine Providence. Car la solennité de la naissance de cet illustre Patriarche est comme un avertissement de Dieu pour nous rappeler leurs mérites insignes, et nous faire comprendre en même temps que les Ordres religieux fondés par de si grands saints, n'auraient pas dû être si indignement violés, surtout dans les Etats où par leur travail, leur génie et leur zèle, ils ont augmenté la civilisation et la gloire de leur patrie.

Nous espérons, nous avons confiance que ces solennités ne seront pas vides de fruit pour le peuple chrétien, qui a toujours vu avec raison dans les Religieux des amis ; et c'est pourquoi comme il a honoré le nom de saint Benoît avec amour et reconnaissance, de

même il fera revivre à l'envie, par des fêtes publiques et les témoignages d'affection, la mémoire de saint François. Cette noble émulation de piété filiale et de dévotion ne se bornera pas à la région dans laquelle ce saint homme a vu le jour, ni aux contrées illustrées par sa présence ; mais elle s'étendra à toutes les parties de la terre, dans tous les lieux où le nom de François est arrivé, et où ses institutions fleurissent.

Assurément plus que personne, nous approuvons une telle ferveur dans un but si excellent, nous surtout qui sommes habitués, depuis l'enfance à avoir pour François d'Assise une admiration et un culte de prédilection. Nous nous glorifions d'avoir été inscrit dans la famille franciscaine ; et plus d'une fois nous avons gravi par piété, spontanément et avec empressement les sacrés sommets de l'Alverne ; là, l'image de ce grand homme s'offrait à nous partout où nous posions le pied, et cette solitude pleine de souvenirs tenait notre esprit suspendu dans une muette contemplation.

Mais quelque louable que soit la ferveur pour saint François, tout n'est pas là cependant. En effet, les honneurs qu'on prépare ne seront bien agréables au Bienheureux à qui on les décerne, qu'autant qu'ils deviendront profitables à ceux mêmes qui les rendent. Or, ce fruit réel et durable des âmes consiste à acquérir quelque ressemblance avec le saint dont on admire les vertus héroïques, et à tâcher de devenir meilleur en l'imitant. Si avec l'aide de Dieu on y travaille avec ardeur, on a ainsi le remède opportun et très efficace contre les maux présents.

Nous voulons donc, Vénérables Frères, non seulement vous témoigner publiquement par ces lettres notre dévotion envers saint François, mais aussi exciter votre charité et vous faire travailler avec nous au salut des hommes, à leur guérison, par le remède que nous avons indiqué.

Jésus-Christ, libérateur du genre humain, est la

source intarissable et perpétuelle de tous les biens qui dérivent pour nous de l'infinie bonté de Dieu ; et assurément Celui qui a déjà sauvé le monde le sauvera encore durant la suite des siècles : *car sous le ciel il n'est pas donné aux hommes un autre nom qui doive les sauver.* (Art. IV, 12.) Si donc par le vice de la nature ou la faute des hommes, le genre humain vient à tomber dans le mal et sent le besoin d'un secours particulier pour se relever, alors absolument il doit recourir à Jésus-Christ, et voir en lui le meilleur et le plus sûr moyen de salut. Car sa vertu divine est si grande et a tant de puissance, qu'on trouve en elle à la fois un abri contre tous les dangers et un remède contre tous les maux.

Or, la guérison est certaine, si le genre humain est ramené à la pratique de la sagesse chrétienne et aux règles d'une vie conforme à l'Évangile. Quand les maux dont nous parlons viennent à s'établir, aussitôt Dieu envoie la consolation, et ménage un secours providentiel, en suscitant un homme, non pas pris au hasard entre tous les autres, mais éminent et unique, qu'il charge de pourvoir au salut public. C'est ce qui arriva à la fin du XIII^e siècle et les années suivantes. François fut l'ouvrier de cette grande œuvre.

On connaît assez cette époque avec son caractère mélangé de vertus et de vices. La foi catholique était alors plus profondément enracinée dans les âmes ; et c'était un beau spectacle de voir les multitudes enflammées d'un pieux zèle aller en Palestine vaincre ou mourir. Mais la licence avait beaucoup altéré les mœurs des peuples ; et rien n'était plus nécessaire pour les hommes, que de revenir à l'esprit du christianisme.

Or l'excellence de la vertu chrétienne consiste dans une certaine grandeur d'âme et une patience capable de supporter les choses les plus dures et les plus difficiles : c'est ce qu'indique la croix que tous les disciples de Jésus-Christ doivent porter sur leurs épaules. Les

effets de cette vertu sont le mépris des choses d'ici-bas, l'empire sur soi-même et le calme tranquille dans les adversités. Enfin l'amour de Dieu et du prochain, ou la charité, est la maîtresse et la souveraine de toutes les vertus : sa puissance est telle, qu'elle fait disparaître toutes les difficultés qui accompagnent l'accomplissement du devoir, et qu'elle rend non seulement tolérables, mais même agréables les travaux les plus durs.

Il y avait grand besoin de ces vertus au XII^e siècle car les hommes en très grand nombre étaient alors trop asservis aux choses temporelles, et convoitaient avec frénésie les honneurs et les richesses, ou vivaient dans le luxe et les plaisirs. Quelques-uns avaient tout le pouvoir, et faisaient de leurs richesses un moyen d'opprimer la foule misérable et méprisée.

Ceux même qui auraient dû par leur profession être l'exemple des hommes, n'avaient pas évité les souillures de tels vices. La perte de la charité en plusieurs lieux avait eu pour conséquence les fléaux multiples et continuels de l'envie, de la jalousie et de la haine ; les esprits étaient si divisés et si hostiles que pour la moindre cause, les cités voisines entraient en guerre, et les citoyens s'armaient du fer l'un contre l'autre.

C'est dans ce siècle que parut saint François. Avec une constance admirable et une simplicité égale à son courage, il s'efforça par ses paroles et par ses actions de placer sous les yeux du monde vieillissant une image sincère de la perfection chrétienne. En effet, de même que le Bienheureux Père saint Dominique de Gusman défendait à cette époque l'intégrité des célestes doctrines, et confondait par la lumière de la sagesse chrétienne les erreurs perverses des hérétiques : ainsi saint François que Dieu poussait aux grandes choses, obtint la grâce d'exciter les chrétiens à la vertu, et de ramener à l'imitation du Christ ceux qui s'en étaient écartés davantage et depuis longtemps, ce n'est certes pas par hasard qu'arrivèrent

aux oreilles de l'adolescent ces paroles de l'Évangile !
Ne possédez ni or, ni argent ; ne portez point de monnaie dans votre bourse ; ne prenez pour la route ni besace, ni double vêtements, ni chaussures, ni bâton. (Matth. X. 9-10). Et encore : *Si tu veux être parfait, va et vends ce que tu possèdes, donnes-en le prix aux pauvres, et suis-moi.* (Matth. XIX. 21).

Interprétant ces conseils comme adressés personnellement à lui-même, il se défait à l'instant de tout, change d'habit, épouse la pauvreté, la prend pour son associée, sa compagne, tout le reste de sa vie, et décrète que ces préceptes sublimes des vertus évangéliques, qu'il embrasse avec courage et grandeur d'âme, seront les règles fondamentales de son Ordre.

Depuis ce temps, au milieu de la mollesse si grande du siècle et de la délicatesse exagérée des mondains, il se montrait avec un extérieur pauvre, rude et négligé, et mendiait son pain de porte en porte ; les moqueries d'une populace insensée, les injures les plus grossières, non seulement ne lassaient pas sa patience, mais excitaient au contraire ses désirs et son avidité. Assurément il avait goûté la folie de la Croix du Christ, il l'avait embrassée comme la perfection de la sagesse ; et après avoir pénétré bien avant dans l'intelligence des augustes mystères du crucifiement, il comprit qu'il ne pouvait nulle part ailleurs mieux placer sa gloire.

Avec l'amour de la Croix une ardente charité pénétra le cœur de François, le poussant à propager avec zèle le nom chrétien jusqu'à mettre sa vie manifestement en péril.

Il embrassait tous les hommes dans cette charité, mais il chérissait particulièrement les pauvres ; et les plus rebutants, ceux qui étaient un objet d'horreur ou de mépris, faisaient ses délices. C'est ainsi qu'il a bien mérité de cette vraie *fraternité*, que Jésus-Christ a réparée, a sanctifiée, pour faire de tout le genre humain une seule famille placée

sous l'autorité de Dieu, père commun de tous.

Avec tant de vertus et surtout avec une rare austérité chrétienne, cet homme très pur s'appliqua à reproduire en lui-même, autant qu'il le pouvait l'image de Jésus-Christ. Une marque de la divine Providence brille en outre dans certaines ressemblances, même extérieures, de saint François avec le divin Rédempteur. Pour l'imitation de Jésus-Christ, il lui fut donc donné de naître dans une étable, et d'avoir pour berceau, comme autrefois Jésus, la terre couverte de paille. A ce moment, dit-on, les chœurs célestes des anges, et leurs douces mélodies dans les airs, rendaient complète la ressemblance de Bethléem. Ainsi que le Christ avait choisi ses apôtres, il s'adjoignit pareillement pour disciples quelques hommes d'élite, leur ordonnant de parcourir la terre comme messagers de paix et de salut éternel. Dénué de tout, bafoué, renié par les siens, il eut encore cette ressemblance avec Jésus-Christ, qu'il ne voulut même pas avoir où reposer sa tête. Pour dernier trait de conformité, sur le mont Alverne, son Calvaire, il fut pour ainsi dire mis en croix, par un prodige, nouveau jusque-là, et il reçut dans ses membres l'impression divine des sacrés stigmates.

Nous rapportons ici un fait non moins éclatant en lui-même par le miracle, que rendu célèbre par la voix des siècles. Un jour saint François était plongé dans une ardente contemplation des plaies de Notre-Seigneur, et aspirait pour ainsi dire, faisait passer en lui-même leur poignante amertume, qu'il semblait boire comme s'il eût eu soif : alors un ange descendu du Ciel se montra tout à coup ; puis une vertu mystérieuse ayant aussitôt brillé, saint François sentit ses mains et ses pieds comme percés de clous et son côté traversé par une lance aiguë. Depuis, il ressentit dans son âme une immense ardeur de charité ; et sur son corps il porta jusqu'à la fin l'empreinte vivante des plaies de Jésus-Christ.

De pareils prodiges, qui devraient être célébrés par les anges plutôt que par les hommes, montrent assez combien était grand, combien était saint, l'homme choisi par Dieu pour rappeler ses contemporains aux mœurs chrétiennes. Certes dans l'église de Saint-Damien, c'était une voix plus qu'humaine qui se fit entendre à saint François, lui disant : "*Va, soutiens ma maison chancelante.*" Ce n'est pas un fait moins digne d'admiration que cette apparition céleste, où Innocent III voyait François soutenant de ses épaules les murs ébranlés de la basilique de Latran. Le sens de ces prodiges est manifeste : c'était l'annonce de la destinée de saint François soutien futur et appui de la république chrétienne. En effet, il ne tarda pas à se mettre à l'oeuvre.

Les douze disciples, qui se placèrent les premiers sous sa direction, furent une petite semence ; mais par la grâce de Dieu, et sous les auspices du Souverain Pontife, on en vit bientôt sortir une moisson abondante. Après les avoir saintement formés sur les exemples du Christ, François leur distribua les différentes contrées de l'Italie et de l'Europe, pour y porter l'Évangile ; il chargea même quelques-uns d'entre eux de passer jusqu'en Afrique. Et de suite, quoique pauvres, ignorants et incultes, ils se mêlent au peuple ; dans les carrefours et sur les places, sans appareil extérieur, ni pompe de langage, ils se mettent à exhorter les hommes à leur inculquer le mépris des choses humaines et la pensée de la vie future. On s'étonne de voir des ouvriers en apparence si impuissants travailler avec tant de succès. Les foules avides de les entendre accouraient de tous côtés ; alors chacun se mit à pleurer ses fautes, à oublier les injures et à revenir par l'apaisement des discordes à des sentiments de paix.

On ne saurait croire, avec quelle ardente sympathie, qui allait jusqu'à l'impétuosité, la foule se portait vers François. Partout où il allait, un grand con-

œurs de peuple le suivait, et il n'était pas rare què, dans les petites villes, dans les cités les plus peuplées, des hommes de toute condition lui demandassent de vouloir bien les admettre scus sa règle. C'était la raison qui détermina ce Patriarche à établir son 3^{me} Ordre, destiné à comprendre toutes les conditions, tous les âges de l'un et de l'autre sexe, sans que pour cela les liens de famille et de société soient rompus. Il l'organisa sagement, moins avec des règles particulières que d'après les lois évangéliques, qui ne sauraient paraître trop dures à aucun chrétien. Ses règles, en effet, sont d'obéir aux commandements de Dieu et de l'Église; de s'abstenir des factions et des rixes; de ne détourner quoi que ce soit du bien d'autrui; de ne prendre les armes que pour la religion et la patrie; de garder la tempérance dans la nourriture et le genre de vie; d'éviter le luxe; de s'abstenir des séductions dangereuses de la danse et du théâtre.

On comprend facilement quels immenses services a dû rendre une institution aussi salutaire en elle-même qu'elle était opportune pour le temps. Cette opportunité est suffisamment constatée par l'établissement d'associations du même genre dans la famille dominicaine et les autres Ordres religieux, et par les faits eux-mêmes. Des derniers rangs de la société jusqu'aux plus élevés, il y eut un empressement unanime et une généreuse ardeur pour s'affilier à ce Tiers-Ordre des Franciscains. Entre tous, Louis IX, roi de France, et Élisabeth, reine de Hongrie, recherchèrent cet honneur; dans la suite des temps on compte plusieurs Papes, des cardinaux, des évêques, des rois, des princes qui ne trouvèrent pas au-dessous de leur dignité les insignes franciscains.

Les associés du Tiers-Ordre montrèrent toujours autant de piété que de courage à défendre la religion catholique; si ces vertus leur valurent la haine et l'envie des méchants, elles leur méritèrent, du moins

l'estime des sages et des hommes de bien, la seule vraiment, honorable, la seule à désirer. Bien plus, Grégoire IX, notre prédécesseur, faisant publiquement l'éloge de leur foi et de leur courage, n'hésita pas à les couvrir de son autorité, et à leur donner le nom glorieux de "*Soldats du Christ et nouveaux Machabées.*" Louange bien méritée, c'était, en effet une grande force pour le bien public, que cette corporation d'hommes qui, prenant pour guide les vertus et les règles de son fondateur, s'appliquaient, autant qu'ils le pouvaient, à faire revivre dans l'État l'honnêteté des mœurs chrétiennes. Souvent, en effet, leur entremise et leurs exemples ont servi à apaiser et à extirper les rivalités de partis; à arracher les armes des mains des furieux; à faire disparaître les causes de procès et de disputes; à procurer des consolations à la misère et au délaissement; à réprimer la luxure, gouffre des fortunes et instrument de corruption.

Il est vrai de dire que la paix domestique et la tranquillité publique, l'intégrité des mœurs et la bienveillance, le bon usage et la conservation du patrimoine, qui sont les meilleurs fondements de civilisation et la stabilité des États, sortent, comme d'une racine, du Tiers-Ordre franciscain, et l'Europe doit en grande partie à François la conservation de ces biens.

Plus que tout autre nation cependant, l'Italie est redevable à François, elle qui a eu plus de part à ses bienfaits; de même qu'elle a été le premier théâtre de ses vertus. En effet, à cette époque où la fréquence des torts multipliait les luttes privés, il tendit toujours la main aux malheureux et au vaincu; riche au sein de la plus grande pauvreté, il ne manqua jamais de soulager la misère d'autrui, en oubliant la sienne. La langue nationale, à peine formée, résonna avec grâce sur ses lèvres; il traduisit les élans de l'amour divin avec poésie dans des cantiques que le

peuple apprit par coeur, et que la postérité savante n'a pas jugés indignes de son admiration.

Sous l'inspiration de François, un souffle supérieur éleva le génie de ses compatriotes ; et les plus grands artistes s'efforcèrent à l'envi de représenter par la peinture, la sculpture et tous les arts, les actions de sa vie. C'est à lui que le Dante emprunte l'objet de ses chants, si sublimes et si suaves à la fois. Cimabué et Giotto trouvèrent en lui des sujets à immortaliser par les couleurs de leur art merveilleux ; d'illustres architectes eurent aussi l'occasion d'élever d'admirables monuments, tels que le tombeau de ce pauvre sublime et la basilique de Sainte-Marie des Anges, basilique témoin de si grands miracles. A ces sanctuaires les hommes viennent en foule pour vénérer ce Patriarche des pauvres, cet homme dépouillé de toutes les choses humaines et enrichi néanmoins de tous les dons de la divine bonté.

On voit donc quelle source de bienfaits a découlé de ce seul homme sur la société chrétienne et civile. Mais comme son esprit pleinement et éminemment chrétien est approprié d'une façon admirable à tous les lieux et à tous les temps, personne ne saurait douter que les Institutions Franciscaines ne rendent de grands services à notre époque : d'autant plus que le caractère de notre siècle se rattache, pour plusieurs raisons, au caractère des temps de François. Comme au XII^e siècle, la divine charité s'est beaucoup affaiblie de nos jours ; et il y a, soit par négligence, soit par ignorance, un grand relâchement dans l'accomplissement des devoirs chrétiens. Emportés par le même courant des opinions, et par des préoccupations semblables, que de chrétiens passent leur vie à la recherche avide du bien-être et du plaisir. Énergés par le luxe, ils dissipent leur bien, et convoitent celui d'autrui ; ils exaltent le nom de *fraternité*, mais c'est plus en parole qu'en pratique ; l'égoïsme les absorbe et la vraie charité pour les

petits et les pauvres diminue chaque jour.

Au temps de saint François, l'erreur multiple des Albigeois, soulevant les foules contre le pouvoir de l'Église, avait troublé l'Etat en même temps qu'elle ouvrait la voie à un certain *socialisme*. De même aujourd'hui les fauteurs et les propagateurs du *naturalisme* se multiplient ; ils rejettent opiniâtement la soumission due à l'Église ; et par une conséquence nécessaire, ils vont jusqu'à méconnaître la puissance civile elle-même ; ils approuvent la violence et les séditions dans le peuple ; ils mettent en avant le partage des biens ; ils flattent les convoitises des prolétaires ; ils ébranlent les fondements de l'ordre civil et domestique.

Au milieu de tant et de si grands périls, vous comprenez sans doute, Vénérables Frères, qu'il y a lieu d'espérer beaucoup des institutions franciscaines, ramenées à leur état primitif. Si elles florisseraient, la foi, la piété et l'honnêteté des mœurs chrétiennes fleuriraient aussi ; cet appétit désordonné des choses périssables serait réprimé ; et il n'en coûtrait pas de dompter ses passions par la vertu, sacrifice que la plupart des hommes considèrent aujourd'hui comme le plus lourd et le plus insupportable des jougs. Les chrétiens unis par les liens de la fraternité s'aimeraient entre eux et ils auraient pour les pauvres et les indigents, qui sont l'image de Jésus-Christ, le respect convenable. En outre, ceux qui sont vraiment pénétrés de la religion chrétienne, savent, de source certaine, que c'est un devoir de conscience d'obéir aux autorités légitimes, et de ne léser qui que ce soit en aucune chose. Rien n'est plus efficace que cette disposition d'esprit pour extirper tout genre de vice à sa racine ; pour arrêter la violence, l'injustice, l'esprit de révolution et l'envie entre les diverses classes de la société, toutes choses qui constituent les principes et les éléments du *socialisme*. Enfin la question des rapports du riche

et du pauvre, question qui préoccupe tant les économistes, sera parfaitement réglée par cela même qu'il sera bien établi et avéré que la pauvreté ne manque pas de dignité; que le riche doit être miséricordieux et généreux, le pauvre content de son sort et de son travail; puisque ni l'un ni l'autre n'est né pour ces biens périssables, et que l'un doit aller au ciel par la patience, l'autre par la libéralité.

Telles sont les raisons pour lesquelles Nous avons depuis longtemps et fort à coeur de voir chacun se proposer, autant qu'il le pourra, l'imitation de saint François d'Assise. Et parce que jadis nous avons toujours porté un intérêt particulier au Tiers-Ordre des Franciscains, aujourd'hui, que Nous avons été appelé par la souveraine bonté de Dieu au Souverain Pontificat, Nous saisissons l'occasion favorable, pour exhorter vivement les chrétiens, à ne pas refuser de se faire inscrire dans cette sainte milice de Jésus-Christ. On compte de tous côtés un grand nombre de personnes de l'un et l'autre sexe qui marchent généreusement sur les traces du Père Séraphique. Nous louons et nous approuvons vivement leur zèle, mais Nous désirons que leur nombre augmente et se multiplie, grâce surtout à vos efforts, Vénérables Frères.

Le point principal de notre recommandation, c'est que ceux qui auront revêtu les insignes de la *Pénitence*, aient les yeux fixés sur leur très saint Instituteur et s'attachent à l'imiter; sans quoi tout ce qu'on attend de bon des associés, se réduirait à rien. Appliquez-vous donc à faire connaître et estimer le *Tiers-Ordre*, comme il le mérite réellement; veillez à ce que ceux qui ont la charge des âmes enseignent soigneusement ce qu'il est, combien il est accessible à chacun, de quels privilèges il jouit pour le salut des âmes, et combien d'avantages il promet à la famille et à la société. Ce zèle est d'autant plus opportun, que les Religieux Franciscains du premier

Ordre souffrent en ce moment davantage l'indigne persécution qui les a frappés.

Plaise à Dieu que, par la protection de leur Père, ils sortent bientôt de la tempête, plus vigoureux et plus florissants ! Plaise à Dieu que les populations chrétiennes s'empressent d'embrasser la Règle du Tiers-Ordre, avec autant d'ardeur et en aussi grand nombre qu'elles affluaient autrefois à l'envi auprès de François lui-même ! Nous le demandons surtout avec plus de raison aux Italiens, que le lien d'une même patrie et l'abondance particulière des bienfaits reçus obligent à plus de dévotion pour saint François et à plus de reconnaissance. Ainsi, après sept siècles, l'Italie et le monde chrétien tout entier se verraient ramenés du désordre à la paix, et de la perte au salut, par le bienfait du pauvre d'Assise. Demandons cette grâce, dans une prière unanime, en ces jours surtout, à saint François lui-même ; demandons la même grâce à la Vierge Marie, Mère de Dieu, qui a toujours récompensé la piété et la foi de son serviteur par la protection d'en haut et par les dons particuliers.

Et maintenant, comme gage des célestes faveurs et en témoignage de notre bienveillance spéciale, nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur, à vous Vénérables Frères, à tout le clergé et au peuple confié à chacun de vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 17 septembre 1882, l'an cinquième de notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

(1) Cette Constitution recommandant de nouveau le Tiers-Ordre et s'adressant à tous les fidèles, peut être regardée comme une Encyclique.

LE TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS

COUP D'ŒIL SUR LES SERVICES QU'IL A RENDUS ET QU'IL EST APPELÉ A RENDRE ENCORE ET RECHERCHES SUR SES MOYENS D'ACTION.

Idée sur saint François. — Son plan. — Le Tiers-Ordre et la féodalité en Italie et en France. — Secret de sa puissance. — Son opposition à la Franc-Maçonnerie. — Les œuvres catholiques.

Rapport du R. P. Désiré, franciscain.

Idée que l'on se fait de S. François.

Vous avez lu la vie de notre Séraphique Père, je n'en doute pas. Vous avez été touchés de sa conversion éclatante et de son détachement héroïque des biens de la terre ; son amour si grand pour Dieu vous a enthousiasmés, tandis que ses rigoureuses pénitences et ses jeûnes continuels vous ont effrayés ; son commerce intime avec le ciel, les faveurs inouïes qu'il en recevait, telles que l'Indulgence de la Portioncule et l'impression des stigmates, vous ont émerveillés, et vous n'avez pu vous lasser d'admirer ses miracles et ses extases interminables. Et quand vous avez évoqué tous ces souvenirs, vous vous reposez dans la douce contemplation de ce grand Saint qui a passé les vingt années de sa sainteté dans les nues, sans rien avoir de commun avec la terre.

Un souvenir vague de certaines œuvres vous viendra bien à la mémoire pour compléter l'histoire ; mais ce souvenir ne devra pas briser le tableau ; ces œuvres ont été faites par la droite du Tout-Puissant à coup de miracles opérés par un magnifique instrument inconscient.

Idée fausse, parce qu'incomplète.

Pardonnez-moi ma hardiesse si je m'inscris en faux contre ce tableau trop souvent recopié par la généralité des Hagiographes. Ce tableau, véridique en lui-même que nous ont transmis les légendes si gracieuses du moyen-âge, ne nous donne qu'une idée incomplète de la vie et des oeuvres de notre saint Patriarche et par le fait même qu'il aura la prétention d'être exclusif; il devient tout à fait faux.

Vraie idée.

Dieu affirme bien sa toute puissance quand il opère ses oeuvres par le moyen d'instruments inconscients ou dépourvus d'intelligence et d'initiative personnelle. Mais cette toute-puissance est plus imposante et en quelque sorte plus digne de Dieu, quand elle dirige l'intelligence et la volonté de l'homme pour réaliser ses desseins; Or, c'est ce que nous dévoile l'histoire vraie et complète du Séraphique saint François telle qu'elle a été écrite par ses contemporains, c'est-à-dire par ses disciples les plus intimes, tels que le bienheureux Thomas de Célano, les trois compagnons, le bienheureux Égide, Ruffin et Léon, qui le connurent pendant toute sa vie, le virent à l'oeuvre, le secondèrent dans ses entreprises, et dont l'un fut son confesseur et son secrétaire pendant de longues années. Je ne parle pas des autres qui, n'ayant vécu que peu de temps avec lui ou même n'ayant connu que ses compagnons, n'ont parlé qu'incidemment du saint Fondateur pour toucher plus directement quelque point particulier de l'histoire de ses trois Ordres.

Mais de l'ensemble de ces écrits il ressort manifestement que le petit Pauvre d'Assise fut doué d'une intelligence supérieure, éclairée assurément de la lumière divine, mais ayant à lutter contre toutes les difficultés que peuvent rencontrer les oeuvres de ce

monde. La vérité nous défend de voir le Séraphin toujours dans les nues où le transportaient ses extases ; elle nous force à le chercher sur la terre, revêtu d'un corps humain et soumis aux péripéties de la nature humaine.

Ne m'accusez pas de vouloir amoindrir ce Séraphin pour faire grandir l'homme, ni de vouloir diminuer l'œuvre du Tout-Puissant. Je crois au contraire honorer ce grand Saint en exaltant la portée de son intelligence et la force de sa volonté en même temps que glorifier Dieu qui sait se former un instrument aussi docile. François a été un saint d'autant plus grand que son génie a été plus sublime et plus fort pour procurer la gloire de Dieu et le bien du monde.

Assez sur ce sujet. Si vous voulez lire la confirmation des quelques idées que je viens d'émettre, permettez-moi de vous signaler l'excellent ouvrage de M. l'abbé L. Lemonnier, "*Histoire de saint François d'Assise.*" Je vous en signalerais bien un autre, s'il n'était à l'index à cause de ses idées outrées et hérétiques : "*Vie de saint François d'Assise,*" par Paul Sabatier.

Thème de la conférence.

Mais j'ai hâte d'arriver au sujet qui fait le motif de notre réunion, je veux dire le Tiers-Ordre. Ce qu'il a été dès sa fondation pour le bien de la société surtout en Italie et en France et ce qu'il doit être encore de nos jours ; ensuite le grand secret de sa force dans le passé et dans le présent.

Charité caractéristique du saint.

L'histoire de saint François nous montre un grand nombre d'actes de charité exercés par le saint, non-seulement après sa conversion, mais même durant sa vie dissipée. Cette charité s'exerçait de toutes les manières, suivant les occasions qui s'en présentaient, mais elle avait toujours un but unique plus élevé

qu'aucun autre saint, même le plus héroïque dans sa charité, ne semble avoir poursuivi et atteint.

Il se fit distributeur d'aumônes, garde-malade, médecin des lépreux, libérateur des captifs, consolateur des affligés, apôtre des pécheurs, sans s'astreindre à aucune de ces fonctions. Il regardait de plus haut et cherchait à la mesure du possible à prévenir ces maux divers qu'il se plaisait à soulager. Son idéal fut toujours de relever les âmes, de les unir et d'établir entre toutes, les liens de la charité la plus parfaite. C'est la pensée qui a dominé sa vie et qui doit nous guider dans l'étude de ses œuvres, de la Règle du Tiers-Ordre en particulier.

Abus de la féodalité, souffrances du peuple.

Constatons d'abord que nulle autre époque de l'histoire des sociétés chrétiennes n'a réclamé plus impérieusement cette éclosion de charité d'un nouveau genre. La féodalité laïque, infidèle à sa mission, profitait de son autorité, de son instruction et de ses richesses pour écraser le peuple. Les seigneurs profitaient des serments qui attachaient les serfs à leur personne pour les entraîner dans leurs guerres continuelles contre leurs rivaux. La propriété étant entre les mains des seigneurs, le peuple ne pouvait la revendiquer et le maître de la terre devenait par le fait même le maître de la vie de chaque famille établie sur son domaine.

Les faits sont là pour prouver que les seigneurs ne se faisaient pas faute d'user et d'abuser de ces serments et de la dépendance absolue de leurs sujets. Cet état de chose, qui devenait en maintes occasions une tyrannie atroce, ne pouvait manquer de provoquer sur certains points des réactions épouvantables, qui, ajoutant la guerre entre les vassaux et les seigneurs aux guerres des seigneurs contre

leurs égaux ou leurs suzerains, n'avaient pour effet ordinaire que de replonger ces malheureux dans un plus dur servage. Inutile d'ajouter que la moralité publique et la pratique de la religion n'avaient rien à gagner de tous ces désordres.

Le Saint étudie le mal et les remèdes:

Saint François, que les richesses et les ambitions de sa jeunesse avait mis en relations intimes avec la noblesse, comprit le danger que courait la société: Il s'était rapproché du peuple et en avait étudié toutes les souffrances. Longtemps il mûrit des projets de réforme. Enfin, il conçut un plan de réorganisation sociale telle que l'histoire du monde ne nous en a jamais montré de semblable. Il fallait une intelligence d'élite pour le concevoir et une énergie de volonté surhumaine pour le réaliser. C'était tout simplement la Règle du Tiers-Ordre.

Autorité du Saint.

Il faut dire que le terrain était magnifiquement préparé pour établir l'autorité du nouveau législateur. Sa sainteté qui éclatait par ses miracles continuels lui attirait la confiance de tous. Les multitudes couraient à sa suite; c'était une émulation indicible pour entrer dans l'un de ses deux Ordres; c'était plus que de l'émulation, c'était de l'engouement qui pouvait dégénérer en extravagance.

Réforme personnelle par le Tiers-Ordre.

Le saint se sentait donc maître absolu de ce peuple. Il commença par lui proposer la réforme de ses mœurs et l'observance des vertus chrétiennes poussée jusqu'à l'héroïsme de la pénitence. Quiconque voudra se mettre sous sa direction

devra être enfant soumis de l'Église catholique ; il ne devra conserver aucune rancune et il aura soin de réparer ses torts. Il jeûnera tous les vendredis et depuis la Toussaint jusqu'à Noël, sans compter les jeûnes de l'Église ; ses abstinences seront de quatre jours par semaine. Il évitera les divertissements dangereux et n'aura pour vêtement qu'une grande tunique de drap gris-cendré. Du reste, il continuera à s'acquitter fidèlement des devoirs de sa condition dans le monde.

Voici une base solide. Le nouveau législateur n'ose s'attaquer aux grands qui se moqueraient de sa simplicité. Il va au peuple dont les souffrances rendent le cœur plus docile et plus abordable. Il christianise ce peuple, lui impose le joug de la pénitence et un frein puissant contre ses passions. A ce compte, ce peuple devient digne d'un meilleur sort.

Réforme sociale.

A ces prescriptions qui concernent le chrétien personnellement, le saint en ajoute trois autres qui regardent le citoyen à l'égard d'autrui. Les Tertiaires ne porteront point d'armes, sinon pour la défense de la patrie et de l'Église ; ils ne prêteront aucun serment, sinon dans les cas de nécessité autorisés par le Saint-Siège ; enfin ils mettront en commun tous les mois un denier de la monnaie courante pour les besoins des Frères tombés dans la nécessité.

Aujourd'hui ces deux premières prescriptions ne semblent pas avoir de portée ; mais il n'en était pas de même au moyen-âge. En arrachant les armes des mains des Tertiaires, le Saint enlevait autant de soldats pour la guerre civile.

La défense du serment enlevait toute autorité au seigneur sur son chef devenu tertiaire. Ce denier multiplié par le nombre des confrères et la succession des mois devenait une forte somme qui servait à

racheter les redevances dues aux seigneurs. Prescriptions bien simples, avouons-le, mais qui dénotent un génie hors ligne.

Avec cela que devenait le seigneur tracassier et turbulent ? Il n'avait plus qu'à venir demander humblement les conditions à vos serfs et à les accepter.

Luttes et triomphes du Tiers-Ordre.

Cette Règle, établie au mois de Juin 1221, par la réception des premiers confrères, se répandit aussitôt en Italie et attira l'attention du pape Honorius qui dut intervenir en sa faveur par une bulle du 16 décembre suivant. Les seigneurs ainsi brisés dans leurs prétendus droits ne pouvaient manquer d'user de tous les moyens pour arrêter cette réforme. Mais l'entente fut telle parmi tous ces nouveaux affranchis que tous les efforts furent inutiles. Les Souverains Pontifes, ayant pris ces nouveaux religieux sous leur protection, n'eurent qu'à intervenir par quelques réponses et le calme se fit.

Cependant on pourra m'objecter que le peuple est un grand enfant et qu'entre ses mains la liberté conquise si vite et d'une manière si inspirée ne peut être qu'un jouet dangereux.

Grande force du Tiers-Ordre dans le discrétore.

Le génie de saint François avait prévu cela. Ici je me permets de solliciter de votre part une attention redoublée, car il s'agit de la question vitale du Tiers-Ordre, je veux dire son organisation intérieure. A notre époque de républiques ou de peuples souverains, cette organisation nous paraît toute naturelle. Mais il n'en était pas de même au temps de saint François. Je vous ai dit en quoi consistait sa règle, mais j'ai omis, j'ose dire, le point essentiel. Si cette règle n'avait édicté que les prescriptions que je vous

ai signalées ou d'autres semblables, elle n'eut été qu'un leurre pour ce monde affamé de liberté.

Je vous ai dit que des tentatives de réactions violentes avaient été faites et qu'elles n'avaient abouti qu'à aggraver la condition des malheureux qui les avaient faites. C'est que ces tentatives avaient eu le grand tort d'être violentes d'abord, et qu'ensuite elles n'avaient pas su donner à cette société encore en enfance, des lois restrictives pour l'ambition d'un chacun. Chaque affranchi voulut être son propre maître ; l'anarchie ne put manquer de venir et les anciens maîtres eurent vite raison de ces inexpérimentés que l'ambition divisait.

Saint François, au contraire, en affranchissant ses Tertiaires, leur donna l'idée d'une société autonome.

Il reconnaît l'autorité de chaque particulier, mais il fait comprendre que cette autorité ne peut s'exercer par tous à la fois, et il ordonne l'élection d'un Ministre qui, selon que son nom l'indique, devra être le serviteur de tous, et d'un conseil qui sera le représentant de toute la fraternité et légifèrera avec le Ministre. C'est simple, encore une fois, et vous serez peut-être tentés de m'er vouloir de ce que je m'attarde sur cette organisation. Oui, c'est simple et très simple, et nous le trouvons d'autant plus que nous avons été élevés dans cette organisation ; mais n'oublions pas que c'est à saint François que nous devons ce bienfait dont nous jouissons dans toutes les sociétés particulières de nos jours. Et c'est parce que c'était si simple, qu'il a fallu un génie pour l'inventer. Interrogez l'histoire et vous ne trouverez rien de semblable jusqu'à cette époque.

Je dis donc que le dernier mot de l'affranchissement du peuple par le Tiers-Ordre a été l'organisation intérieure de cette société ; c'est ce que nous nommons le Discrétoire ou le conseil. Pour étudier ce point d'histoire, il faut nous transporter en France

sous le règne de saint Louis, qui régna de 1227 à 1270 et qui fut un fervent Tertiaire dans sa vie privée et dans sa vie publique.

La féodalité en France.

A l'avènement du roi saint Louis au trône de France, la féodalité était ce que je viens de vous montrer. De plus, voulant profiter de la faiblesse du nouveau roi qui n'avait que douze ans, et de sa mère Blanche de Castille, les seigneurs levèrent la tête et se liguèrent contre leur souverain pour secouer son autorité. La repression ne se fit pas attendre. Elle fut d'autant plus terrible aux rebelles qu'elle leur paraissait impossible et qu'elle atteignit un double but. La royauté écrasait l'ambition de la féodalité en la remettant sous l'obéissance et elle lui enlevait son autorité en affranchissant ses serfs.

Cette oeuvre de repression occupa presque tout le temps de la minorité du jeune roi. Mais c'est principalement après son retour de la première croisade qu'il s'appliqua d'une manière plus effective à l'affranchissement du peuple. Vous savez que l'un des plus beaux monuments qui font honneur au législateur humain est ce qu'on a appelé la charte des communes.

Chartre des communes, copie du Tiers-Ordre.

Cette charte était le code régissant la société de ces personnes affranchies de l'autorité des seigneurs. Avant saint Louis et même avant saint François, des tentatives avaient été faites dans ce sens, mais sur une échelle moins vaste et avec peu de succès. C'est à saint Louis que revient l'honneur d'avoir promulgué cette charte des communes d'une manière définitive et de l'avoir propagée par tout son royaume. Dans la

suite des siècles quelques légères modifications y furent apportées, surtout par le protestantisme et par la révolution. Mais elle nous a été transmise presque dans son intégrité ; elle a été adoptée à peu près par toutes les nations civilisées et les sociétés particulières l'ont copiée plus ou moins servilement.

C'est le code municipal encore en vigueur à peu près dans tous les pays. La seule différence nous vient de l'hérésie ou de la révolution ; le prêtre et la religion sont exclus de cette administration dont ils étaient autrefois les gardiens.

Or ce code municipal, sauf son indifférence en matière de religion, est la copie exacte de la Règle du Tiers-Ordre, telle que donnée par saint François. Le maire et les conseillers élus par le peuple pour un temps déterminé et établis dépositaires et représentants de l'autorité de la corporation, ne sont que le ministre et les discrets également élus par la fraternité et recevant d'elle leur autorité. Une chose seule a été changée dans ce fonctionnement, c'est ce qui concerne la place du prêtre. D'après la Règle, toute l'autorité résidait dans le ministre qui donnait l'habit du Tiers-Ordre et admettait à la profession. Le prêtre n'était que chapelain pour dire la messe et pour prêcher ; il eut ensuite mission de maintenir la fidèle observance de la règle et ce n'est que plus tard qu'il fut investi des pouvoirs de directeur dont il jouit aujourd'hui.

Le prêtre aussi avait sa place dans la corporation civile comme dans la fraternité du Tiers-Ordre.

Cette organisation, saint Louis la connaissait ainsi que son premier ministre, étant tertiaires l'un et l'autre. De plus ils s'étaient liés d'une étroite amitié avec saint Bonaventure et avec saint Thomas. Le saint roi aimait à s'entretenir avec eux et il les invitait fréquemment à sa table, pour pouvoir s'éclairer plus à son aise de leurs conseils. C'est dans ses visites

fréquentes au couvent des Frères Mineurs, où il passait de longues journées et même des semaines dans l'intimité avec saint Bonaventure, qu'Étienne Boyleaux composa et rédigea sa fameuse charte.

Corporation, autre copie du Tiers-Ordre.

Sous l'autorité du même roi et par l'initiative du même Étienne Boyleaux, l'organisation du Tiers-Ordre trouva son application pour l'avantage des marchands et des artisans et pour le plus grand bien de toute la société. C'est à ces deux législateurs que remontent les corporations des marchands et des artisans.

Ces corporations, établies dans un but de protection mutuelle des divers corps d'état, mettaient à leur base, comme le Tiers-Ordre, la religion et l'ensemble des vertus qui forment le bon catholique et le bon citoyen. Le fonctionnement était absolument le même que celui du Tiers-Ordre. Une organisation aussi puissante et établie sur une telle base ne pouvait que tourner au bien-être des confrères en favorisant les arts et en inspirant au public une confiance justement méritée. C'est elle qui, jusqu'à sa suppression par la révolution, a épargné à la société ces grèves épouvantables qui sont une véritable épidémie et jettent tous les gouvernements dans les plus terribles angoisses.

Œuvres de la révolution.

La révolution a prétendu rendre la liberté à tous ces ouvriers et elle n'a fait que créer une concurrence déloyale qui fait de l'ouvrier et du marchand l'ennemi de son semblable, au profit du capitaliste.

La révolution et l'inspirateur de la révolution ont compris la force qui existait dans cette organisation. Aussi voyons-nous l'enfer tenter de la copier pour son avantage.

Franc-Maçonnerie tiers-ordre du diable.

Quest-ce que la Franc-maçonnerie ? On a dit que le Tiers-Ordre était la Franc-maçonnerie du bon Dieu. Est-ce trop hardi, est-ce abuser des mots que de dire que la Franc-maçonnerie est le tiers-ordre du diable ?

Je m'explique. Pourquoi Sa Sainteté Léon XIII oppose-t-elle le Tiers-Ordre comme un des moyens les plus puissants pour combattre la Franc-maçonnerie ? dans l'ordre ordinaire des choses, il faut être fourni d'armes au moins égales à celles dont dispose l'ennemi que l'on veut combattre. Or, qui fait la force de la Franc-maçonnerie ? De l'aveu de tous, c'est sa puissante organisation basée sur un principe bien défini.

Dira-t-on que c'est en portant un scapulaire et un cordon, en récitant douze *Pater, Ave* et *Gloria*, et en général en observant les autres pratiques que vous connaissez que l'on pourra combattre avantageusement contre l'armée de Satan ? Sans doute, ce sont des moyens. Mais si l'on veut s'en tenir uniquement à ces moyens, c'est peine perdue.

Véritable sens de l'opposition du Tiers-Ordre à la Franc-Maçonnerie.

Avant tout, les Tertiaires doivent se pénétrer de l'esprit de Dieu, tout comme les vrais francs-maçons se pénètrent de l'esprit du démon. Les pratiques de piété les entretiendront dans cet esprit et les disposeront à accepter le mot d'ordre donné par une hiérarchie semblable à celle de la secte maudite. Toute l'organisation du Tiers-Ordre et de la Franc-maçonnerie est identique et c'est cette dernière qui a dépouillé le Tiers-Ordre en y ajoutant ses serments et ses secrets odieux qui ne sont que le caractère de Satan. La preuve est facile à faire : la Franc-maçonnerie est postérieure au Tiers-Ordre.

Sociétés ouvrières issues de la Franc-Maçonnerie.

Il fallait pousser le plagiat jusqu'au bout. Le même que le Tiers-Ordre avait été l'inspirateur des corporations ouvrières, la Franc-maçonnerie elle aussi a voulu avoir ses corporations. L'association est une condition indispensable à l'homme. L'ouvrier surtout et tout homme qui veut vivre convenablement par son travail doit s'associer. La Franc-maçonnerie, par la révolution, a proclamé les corporations d'autrefois immorales et antisociales et maintenant, après avoir isolé le travailleur pour le terrasser plus facilement, elle l'attire à elle sous des prétextes spécieux, pour lui insinuer les sentiments de Satan. Que sont ces diverses associations ouvrières que le Saint-Siège vient de condamner de nouveau, sinon des succursales de la Franc-maçonnerie ? Aux fruits on reconnaît l'arbre, dit le Sauveur. Quels fruits nous ont donnés ces sociétés, sinon des grèves et des désordres ?

Associations catholiques.

Je ne parle pas de certaines sociétés catholiques qui mettent bien le principe catholique à la base, mais dont le but le plus avéré n'est que de prêter un secours matériel aux confrères. Tout le catholicisme suffit trop souvent à faire une parade pour les pâques ou à présenter un billet de confession.

Rapport capitalisme avec la féodalité.

Il n'y a pas à se faire illusion, nous sommes revenus à un état de choses semblable à celui qui fut témoin de la fondation du Tiers-Ordre. Les noms seuls ont changé. Le seigneur s'appelle le capitaliste ou la compagnie ; le serf est le travailleur ; la

terre est la manufacture ou le chantier. La richesse et la vie se trouvent recueillies dans la main d'un petit nombre d'hommes qui par un simple caprice peuvent disposer de l'existence de la multitude.

Où est la solution du problème ?

Ces associations que j'ai mentionnées résoudre-elles le problème de la répartition convenable de la richesse entre tous ? Celles qui reconnaissent Satan pour inspirateur ont montré leur savoir-faire en parlant par les bombes ou la dynamite.

Les autres réussiront-elles mieux ? Vais-je condamner d'un seul mot toutes ces associations qui ont reçu tant d'approbations autorisées ? Eh bien ! s'il faut émettre une opinion, je dirai qu'à mon humble avis, elles ne travaillent pas assez en général à la sanctification de leurs membres, pour leur faire pratiquer les vertus que réclame une lutte aussi gigantesque. Le mécanisme est là, mais il y manque une âme. Ou pour me servir d'une expression de Pie IX, vous avez la machine bien complète, il ne vous manque plus que la vapeur.

Le Tiers-Ordre seul avec son organisation.

D'une manière générale, ces membres sont des sujets aptes à entrer dans le Tiers-Ordre. La règle, ainsi que nous l'avons vu, s'attaque d'abord directement au tertiaire pour le sanctifier, et les principales vertus qu'elle exige de lui sont la pénitence, la charité et l'humilité. Ces vertus, vous le reconnaîtrez facilement, sont indispensables pour soutenir une lutte comme celle qui s'impose.

Voilà pourquoi Léon XIII compte tant sur le Tiers-Ordre, pourquoi il le recommande tant et pourquoi enfin, il a encouragé son organisation lui promettant sa protection et des succès.

Profitons des associations fondées en les animant par le Tiers-Ordre.

Il serait donc à souhaiter que le Tiers-Ordre vînt à s'emparer de ces associations catholiques pour leur donner une nouvelle force. D'où une autre conclusion, c'est que l'on s'occupe davantage de propager le Tiers-Ordre parmi les hommes. Enfin que l'on fasse un choix judicieux parmi les personnes à admettre, afin de ne pas recevoir certains membres qui, par leur caractère ou leur jugement, ne seraient propres qu'à mettre des entraves dans le bon fonctionnement de la fraternité et à jeter le discrédit sur le Tiers-Ordre.

Vœux.

Ma tâche est finie. Je résume en soumettant quelques vœux à votre délibération :

1° Que les Directeurs du Tiers-Ordre étudient davantage le rôle social du Tiers-Ordre dans le passé et le présent et donne à cette société son véritable esprit, pour qu'il ne soit plus une simple confrérie.

2° Que les Directeurs veuillent bien donner au Discrétoire son importance primitive, tout en conservant leur autorité de Directeurs.

3° Que les Tertiaires, les hommes surtout, soient encouragés à entrer dans ces associations catholiques et réciproquement.

4° Que dans chaque fraternité on étudie une œuvre spéciale plus importante pour les besoins de la paroisse et que les Tertiaires s'y dévouent tout particulièrement.

5° Que les Directeurs du Tiers-Ordre se mettent en relations plus suivies avec les Supérieurs du premier Ordre, et leur envoient tous les ans un rapport sur le fonctionnement de leurs fraternités.

DISCOURS D'OUVERTURE

Du Congrès de Limoge,

par M. LÉON HARMEL

En ce moment, les chefs de l'armée de Satan se concertent, ils délibèrent, ils dressent leurs embûches, ils prennent les moyens les plus habiles pour ruiner le règne de Dieu.

N'est-il pas nécessaire que les soldats du Christ se réunissent, eux aussi ? qu'ils délibèrent, qu'ils adoptent de concert les mesures les plus aptes à reconquérir les positions perdues et à poursuivre l'ennemi jusque dans ses retranchements ?

Avec une insistance marquée, notre Général en chef, Léon XIII, ne cesse de proclamer que le Tiers-Ordre de saint François est l'armée d'élite qui doit remporter la victoire.

Saint François peut réformer le XIX^e siècle comme il a réformé le XIII^e. N'est-il pas un organisateur incomparable de la société chrétienne ?

Avant lui, les fondateurs d'Ordres visaient surtout à séparer du monde les élites, dont ils formaient ensuite une force sociale. François a bien appelé à lui les âmes héroïques ; mais comme le Seigneur le lui a révélé, ses religieux ne doivent pas vivre seulement pour leur propre perfection, mais pour le profit des autres. C'est pourquoi il a voulu qu'ils pénétrèrent dans les masses pour les sanctifier. Il est allé plus loin encore : par son Tiers-Ordre, la vie religieuse est venue s'asseoir au foyer de la famille ; elle a pénétré dans l'atelier, dans la boutique du marchand ; les hommes de toutes les professions ont pu, sans rien changer à leurs occupations, pratiquer la sainteté la plus élevée.

Histoire.

C'est en remontant aux origines d'une institution qu'on peut en saisir la portée. C'est par l'étude de l'histoire que nous pouvons comprendre la confiance du Saint-Père en cette sublime création.

Malheureusement, la gloire de ces grands siècles chrétiens a été voilée par des ombres qui nous en rendent la connaissance difficile.

Depuis trois cents ans, les renaissants ont entassé les ténèbres pour dérober aux regards des nations le tableau merveilleux de l'action sociale de l'Église à travers les siècles.

N'ayant en vue que la glorification du paganisme ressuscité par leur fol engouement, ils se sont efforcés d'obscurcir, autant qu'ils le pouvaient, le soleil de la vérité qui blessait leurs yeux habitués au crépuscule des vérités diminuées. On a pu dire que l'histoire était devenue une conjuration contre la vérité.

Ce sera la grandeur de notre XIX^e siècle, si infirme par tant de côtés, d'avoir courageusement ouvert une enquête générale sur les faits acceptés jusque-là sans contrôle.

Tout a dû passer au crible de la critique. On a fouillé les documents, éveillé les témoignages des contemporains, contrôlé les légendes intéressées.

Ce travail, entrepris par des hommes consciencieux de tous les partis, a tourné à l'honneur de l'Église, qui n'a jamais à redouter la vérité complète. Les idoles sont tombées ; les faux grands hommes sont descendus de leurs piédestaux.

Dans ces infatigables recherches, des adversaires sont devenus, sans l'avoir prévu, les artisans de la gloire de la Papauté et des ordres religieux.

Ils ont découvert, sous les décombres amoncelés par l'esprit sectaire, le splendide édifice construit par les siècles chrétiens pour la justice et pour la paix,

pour la défense des opprimés et pour le soulagement des malheureux. Les peuples ont salué leur mère dans cette Église, qu'on leur faisait blasphémer, et fatigués des ruines et des discordes, ils se sont retournés vers ce Jésus qui les attendait toujours sur la montagne les bras étendus sur la croix et le cœur ouvert par l'amour.

Pour l'histoire de l'Ordre Séraphique, le même travail a été commencé de divers côtés à la fois. Il doit être poursuivi sans relâche, et il n'est pas toujours facile d'arriver au but.

Je me souviens de ce que me disait un de mes amis, architecte distingué, qui avait étudié à fond les monuments du moyen-âge :

“ Nous avons perdu la raison d'être des lignes qui nous frappent par leur harmonie et qui étaient souvent le résultat de l'utilité, parfois de la nécessité ; en sorte que, ne connaissant plus les vrais motifs de convenance, nous ne pouvons pas plus reproduire d'une façon satisfaisante un monument de la bonne époque qu'on ne pourrait reproduire une statue parfaite, quand on ne connaît pas à fond la structure humaine et la raison des formes. ”

En parcourant l'histoire des grands réformateurs de l'humanité, nous étudions d'abord les règles qu'ils ont tracées, les institutions qu'ils ont organisées ; mais pour en saisir le côté essentiel, pour en apprécier les conséquences, il nous faut reconstruire l'édifice social du temps, interroger les contemporains, constater les transformations survenues. Sans ce travail, nous ne pouvons pas comprendre.

Citons un exemple :

Il était interdit aux Tertiaires de porter les armes, si ce n'est pour la défense de l'Église. Par ces simples lois, François a soustrait des milliers et des milliers de paysans à l'oppression des seigneurs qui se servaient de ces pauvres gens pour guerroyer contre des voisins, pour satisfaire leurs vengeances person-

nelles en portant partout la ruine et la désolation. J'avoue que cet article des Règles ne me paraissait avoir qu'un seul but : empêcher les rixes individuelles.

L'obligation du testament avait pour but de conserver les patrimoines dans les familles.

L'admiration pour François, cet homme étonnant qui a été tout à la fois le grand justicier et le grand pacificateur de son siècle, a augmenté à mesure qu'on a étudié plus à fond son œuvre.

Nous osons former un voeu : c'est que tous ceux qui en ont le loisir s'occupent de reconstituer la vérité historique à la gloire de la famille franciscaine en faisant connaître les nombreux bienfaits que l'humanité a recueillis des enfants de l'illustre patriarche.

II. Temps actuels.

Quelle est la mission sociale du Tiers-Ordre dans notre temps ? Il me semble qu'elle doit se porter principalement sur deux points : restaurer la famille et combattre la Franc-maçonnerie.

Il y a longtemps que Le Ploy et les meilleurs esprits ont signalé l'affaiblissement de la famille comme un des plus grands dangers. Or, comment peut-on la reconstituer ?

Est-ce seulement par l'enfance ou même par la jeunesse ? Ce serait une grande illusion de le croire, car si le fleuve de la vie est empoisonné, tous les palliatifs seront insuffisants, tant qu'on n'atteindra pas la source elle-même pour la purifier.

Il faut donc favoriser les institutions les plus propres à développer une foi active chez les pères et chez les mères de famille, de façon à rendre la sève chrétienne à chaque foyer.

On créera ainsi autant de centres où on apprendra à connaître et à servir Jésus-Christ.

La Franc-Maçonnerie.

Quant à la Franc-maçonnerie, elle a été, à diverses reprises, dénoncée par les Papes comme l'agent le plus actif de l'impiété et de la désorganisation sociale.

Elle nous apparaît comme une contrefaçon du Tiers-Ordre, auquel elle est d'ailleurs postérieure. On comprend que l'influence immense et rapide du Tiers-Ordre sur la société du XIII^e siècle, ait frappé les fils des ténèbres et les ait déterminés à imiter une institution si féconde.

Hélas ! aujourd'hui les Franc-maçons ont conservé toute leur puissance, parce qu'ils sont restés fidèles à leurs principes, tandis que le Tiers-Ordre qui faisait trembler Frédéric II et qui barrait le chemin à ses armées envahissantes, n'est plus qu'une pieuse et innocente confrérie. Le jour où les Tertiaires redeviendront militants, où ils seront, comme le demande Léon XIII, de vrais soldats du Christ et de nouveaux machabées, ce jour-là marquera la défaite et bientôt la déroute de l'armée de Satan.

Moyens employés par la Franc-Maçonnerie.

Par quels moyens la Franc-maçonnerie est-elle devenue la maîtresse des nations ? C'est en s'emparant du monde du travail.

Les explorateurs, les capitaines au long cours, ceux qui vont échanger les produits dans les différentes parties du monde, tous ont été attirés par des avantages offerts, et cette grande circulation d'activités humaines, qui aurait dû servir de vestige à la Foi, a semé la corruption et le mensonge sur toutes les plages.

Dans nos villes, la secte s'est affiliée les marchands, les industriels, les chefs d'atelier et les voyageurs de commerce,

Tel est, aujourd'hui, son principe personnel.

Les masses ouvrières n'ont pas échappé à son action néfaste. Elle s'est emparée des sociétés de secours mutuels, même de celles qui ont été fondées par de zélés chrétiens.

Elle a multiplié, sous son patronage, les sociétés populaires de tous genres, de gymnastique, de musique, etc., et leur a fourni les attraits des concours, des fêtes et des réunions.

Avec l'aide des hommes du travail, elle a escaladé le pouvoir. Aujourd'hui parlement, administration, municipalité, toutes les forces vives du pays sont entre ses mains.

Que doit faire le Tiers-Ordre ?

En présence de cette situation lamentable, que doit faire le Tiers-Ordre ?

La question du travail domine presque toutes les existences, parce que la question du pain quotidien est la plus pressante pour la plupart des hommes.

C'est pourquoi l'Église s'était tant occupée de l'organisation du travail.

C'est par le régime corporatif qu'elle avait facilité la vie religieuse et la vie de famille, en même temps qu'elle avait assuré à tous le pain quotidien.

Les corporations ont été supprimées, et le travail, livré aux hasards de la concurrence et à la faiblesse de l'individualisme, est devenu une source d'oppression pour les âmes.

C'est là qu'il faut porter notre principal effort.

Formons dans le monde du travail une armée de Jésus-Christ ; faisons rentrer le divin Maître dans les affaires, dans l'atelier, dans l'usine : tout cela, c'est son domaine. Tout lui appartient, et son règne n'apporte pas seulement avec lui les faveurs surnaturelles ; il apporte aussi la joie, le bonheur de l'amour mutuel, la vie et la prosterité.

Si le petit commerce penche sur un effondrement complet, si le juif nous piétine et nous ruine, c'est parce que nous avons abandonné Jésus-Christ.

Partout où il n'est plus, il n'y a plus de joie, plus de vie véritable, plus de prospérité stable.

C'est au Tiers-Ordre qu'il appartient d'entreprendre cette belle campagne.

Déjà plusieurs essais ont été tentés : l'Union fraternelle, qui groupe les patrons et les commerçants, les délégués d'usine à Roubaix et les apôtres ouvriers. Suivons les exhortations de Léon XIII ! Que les Tertiaires soient des soldats du Christ, de nouveaux machabées ! que dans la guerre terrible engagée contre l'Église ils soient le rempart de la liberté.

Les premiers Tertiaires ont barré le chemin aux armées envahissantes du farouche Frédéric II ; ils ont amené l'affranchissement des communes et la libération des opprimés.

Nous voulons les imiter : Nous barrerons le chemin à la nouvelle barbarie déchaînée sur le monde par les Franc-maçons sectaires et les juifs pillards.

Nous arriverons à l'affranchissement des âmes écrasées sous le joug tyrannique du dieu-état.

Nous rendrons notre France bien-aimée à Jésus-Christ, son Libérateur et son Sauveur.

Nous ramènerons dans notre patrie opprimée la fière indépendance qui est le patrimoine des enfants de Dieu.



LE TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS et sa mission sociale.

Rapport présenté au Congrès de Lille,

par le R. P. PASCAL. Franciscain.

Une histoire assez négligée de nos jours, c'est l'histoire de l'Église. Le passé, cependant, n'est-il pas l'école du présent ? Que de catholiques timides, se cachant au lieu de guerroyer, retrouveraient courage en méditant les faits et les gestes de nos aïeux ! L'Église a toujours été, elle sera toujours en lutte avec l'esprit du monde. Les camps sont bien tranchés. "Celui qui n'est pas avec moi est contre moi," a dit le Maître.

Si Dieu dresse des obstacles sur notre route, nous devons l'en remercier, car ce nous est un grand honneur d'être les soldats d'un tel Capitaine.

A la lumière de l'histoire de l'Église, nous verrons clairement toutes les difficultés qui ont environné les œuvres des Saints. L'auréole des labeurs ardu, des combats sanglants, a précédé l'auréole de gloire. Ces vaillants comprirent qu'on doit, ici-bas, aimer Dieu à la sueur de son front, et leur vie a été l'énergique commentaire de cette parole du Roi-Prophète : "*Si un combat s'élève contre moi, ce combat lui-même sera la cause de mon espérance.*" Ps. XXXVI.

Ceux qui connaissent l'histoire savent si François fut un de ces vaillants au cœur débordant de lumineuses espérances.

Je dis : ceux qui connaissent l'histoire. Les autres font trop souvent du Patriarche d'Assise un bon saint toujours ravi en Dieu et qui n'a réussi à fonder

trois Ordres que grâce à diverses circonstances de temps et de lieux. A coup sûr, c'est là une erreur profonde et toute gratuite.

L'histoire du XIII^e siècle prouve le contraire. Chaque page, en effet, nous révèle la puissante influence religieuse, politique, sociale, littéraire et artistique de ce Pauvre qui a été la consolation et les délices de ses contemporains.

Pour appuyer ma thèse, je citerai uniquement notre glorieux Pontife Léon XIII. Après avoir fait, dans sa mémorable Encyclique *Auspicato*, un émouvant tableau de la triste situation du monde à la fin du XII^e siècle, il écrit : “ Quand de tels maux se produisent, il arrive que Dieu ménage en même temps un secours providentiel en suscitant un homme, non pas pris au hasard entre tous les autres, mais un homme éminent et unique, qu'il charge de pourvoir au rétablissement du salut public. C'est ce qui arriva à la fin du douzième siècle et un peu plus tard. François fut l'ouvrier de cette grande oeuvre.

“ Un trop grand nombre d'hommes étaient alors, pour ainsi dire, asservis aux choses temporelles ou convoitaient avec frénésie les honneurs et les richesses, ou vivaient dans le luxe et les plaisirs. Quelques-uns avaient tout le pouvoir et faisaient de leur puissance un instrument d'oppression pour la foule misérable et méprisée, et ceux-là mêmes qui auraient dû, par leur profession, être un exemple aux hommes n'avaient pas évité les souillures des vices communs. L'extinction de la charité en plusieurs lieux avait eu pour conséquence les fléaux multiples et quotidiens de l'envie, de la jalousie et de la haine ; les esprits étaient si divisés et si hostiles, que, pour la moindre cause, les cités voisines entraient en guerre, et que les citoyens s'armaient du fer l'un contre l'autre. C'est dans ce siècle que François parut. Avec une constance admirable, une droiture égale à sa fermeté, il s'efforça par ses paroles et ses actes de placer sous les

yeux du monde vieillissant, l'image authentique de la perfection chrétienne."

L'Encyclopédie donne ensuite le résumé de la merveilleuse vie de François avec cette conclusion :

" De tels prodiges, qui devraient être célébrés par les anges plutôt que par des lèvres humaines, montrent assez combien grand et digne fut l'homme choisi par Dieu pour rappeler ses contemporains aux mœurs chrétiennes. Certes, près de l'église Saint-Damien, c'était une voix plus qu'humaine qui fut entendue de François lui disant ; "*Va, soutiens ma Maison chancelante !*" ce n'est pas un fait non moins digne d'admiration que cette apparition céleste survenue à Innocent III, où il lui sembla voir François soutenir de ses épaules les murailles inclinées de la Basilique de Latran. L'objet et le sens de ce prodige sont manifestes : il signifiait que François devait être en ce temps-là un ferme appui et une colonne pour la république chrétienne. Et, en effet, il ne tarda pas à se mettre à l'œuvre. "

" On ne saurait croire, c'est toujours le Pape qui parle, avec quelle ardente sympathie, qui allait jusqu'à l'impétuosité, la foule se portait vers François. Partout où il allait, un grand concours de peuple le suivait, et il n'était pas rare que, dans les petites villes, dans les cités les plus peuplées, des hommes de toute condition lui demandassent de vouloir bien les admettre sous sa règle. C'est la raison qui détermina ce saint Patriarche à établir son troisième Ordre, destiné à comprendre toutes les conditions, tous les âges de l'un et l'autre ~~sexe~~, sans que pour cela les liens de famille et de société soient rompus. Il l'organisa sagement, moins avec des règles particulières que d'après les lois évangéliques, qui ne sauraient paraître trop dures à aucun chrétien. Ses règles, en effet, sont d'obéir aux commandements de Dieu et de l'Église ; de s'abstenir des factions et des rixes ; de ne détourner quoi que ce soit du bien d'autrui ;

de ne prendre les armes que pour la religion et la patrie ; de garder la tempérance dans la nourriture et le genre de vie ; d'éviter le luxe ; de s'abstenir des séductions dangereuses de la danse et du théâtre. ”

Voilà le Tiers-Ordre dans toute la simplicité de sa conception. D'aucuns diront peut-être : C'est peu de chose ! oui peu de chose ; mais, semblable au grain de sénevé, ce peu produisit un grand arbre qui ne fit pas longtemps attendre ses fruits, puisque le Pape Grégoire IX, qui vivait au temps de François, loua la foi et le courage des Tertiaires, et n'hésita pas à les appeler : “ Des soldats du Christ, de nouveaux Machabées ”

Notre bien-aimé Pontife Léon XIII prétend que cet éloge était mérité et il le prouve : “ C'était une grande force pour le bien public, dit-il, que cette corporation d'hommes qui, prenant pour guide les vertus et les règles de son fondateur, s'appliquaient, autant qu'ils le pouvaient, à faire revivre dans l'Etat l'honnêteté des mœurs chrétiennes. Souvent, en effet, leur entremise et leurs exemples ont servi à apaiser et même à extirper les vivacités de partis ; à arracher les armes des mains des furieux ; à faire disparaître les causes de procès et de disputes ; à procurer des consolations à la misère et au délaissement ; et à réprimer le luxe gouffre des fortunes et instrument de corruption. ”

Enfin, Messieurs, je vous prie de peser les paroles suivantes. Elles sont sûrement le plus bel hommage qui ait jamais été rendu au Tiers-Ordre, et c'est le Pape Léon XIII qui parle : “ Il est vrai de dire que la paix domestique et la tranquillité publique, l'intégrité des mœurs et la bienveillance, le bon usage et la conservation du patrimoine, qui sont les meilleurs fondements de la civilisation et la stabilité des Etats, sortent, comme d'une racine, du Tiers-Ordre franciscain, et l'Europe doit en grande partie à François la conservation de ces biens. ”

II

“On voit donc, continue Léon XIII, quelle source de bienfaits a découlé de ce seul homme sur la société chrétienne et civile. Mais comme son esprit, pleinement et éminemment chrétien, est approprié d'une façon admirable à tous les lieux et à tous les temps, personne ne saurait douter que l'institution franciscaine ne rende de grands services à notre époque.”

Je répète cette parole, qui devrait faire taire toutes les objections de ceux qui veulent voir plus clair que l'immortel Docteur du Vatican : “Personne ne saurait douter que l'institution franciscaine ne rende de grands services à notre époque.”

Et pour qu'on ne se méprenne pas sur sa pensée, le Saint-Père a le soin d'affirmer que notre siècle ressemble beaucoup au siècle de François, et la preuve de cette affirmation, je la trouve dans le tableau suivant : “Comme au douzième siècle, la divine charité s'est beaucoup affaiblie de nos jours, et il y a, soit par négligence, soit par ignorance, un grand relâchement dans l'accomplissement des devoirs chrétiens. Beaucoup, emportés par un courant semblable des esprits et par des préoccupations du même genre, passent leur vie à la recherche avide du bien-être et du plaisir. Énergés par le luxe, ils dissipent leur bien et convoitent celui d'autrui ; ils exaltent la fraternité, mais ils en parlent beaucoup plus qu'ils ne la pratiquent ; l'égoïsme les absorbe, et la vraie charité pour les petits et les pauvres, diminue chaque jour. En ce temps-là l'erreur multiple des Albigeois, en excitant les foules contre le pouvoir de l'Église, avait troublé l'État en même temps et avait ouvert la voie à un certain socialisme. De même aujourd'hui, les fauteurs et les propagateurs du naturalisme se multiplient ; ceux-là nient

qu'il faille être soumis à l'Église, et, par une conséquence nécessaire, ils vont jusqu'à méconnaître la puissance civile elle-même; ils approuvent la violence et la sédition dans le peuple; ils mettent en avant le partage des biens; ils flattent les convoitises des prolétaires; ils ébranlent les fondements de l'ordre civil et domestique."

On ne saurait mieux résumer les maux dont nous souffrons. Assurément, la plaie est profonde, mais voici le remède indiqué par le Vicaire de Celui qui est venu rendre la paix au monde. "Aumilieu de tant et de si grands périls, vous comprenez certainement qu'il y a lieu d'espérer beaucoup des Institutions franciscaines ramenées à leur état primitif."

Voilà tout le secret!

Un grand nombre de personnes, voire même beaucoup de Tertiaires, n'ont vu, jusqu'ici, dans le Tiers-Ordre, qu'une Confrérie, Archiconfrérie ou Ligue de piété. Loin de moi la pensée d'avancer quoi que ce soit contre les Associations pieuses; mais, avec vingt Souverains-Pontifes et avec Léon XIII, je dois affirmer que le troisième Ordre de Saint-François est un Ordre véritable, et qu'il possède, comme les autres Ordres religieux, non seulement sa règle, son habit, son noviciat, sa profession, ses visites canoniques, mais aussi son esprit propre. Or, Messieurs, le véritable esprit du Tiers-Ordre est un esprit militant.

L'histoire est là pour nous en convaincre. Elle nous montre les premiers Tertiaires aux prises avec le farouche Frédéric II et avec les seigneurs féodaux. Elles nous les montre luttant pour l'affranchissement des communes et marchant à la conquête de la liberté de l'Église. Les plus humbles s'étaient élevés au-dessus de leur condition, les plus jeunes au-dessus de leur âge.

Cette première période du Tiers-Ordre semble se

résumer dans la gracieuse figure de sainte Rose de Viterbe, la petite Tertiaire.

Elle n'avait pas encore dix ans, et, déjà elle parlait en public contre les perturbateurs. L'enfant exprimait tout haut ce que pensaient tout bas les ennemis de l'Église. Montée sur une grosse pierre, elle prêchait, avec la liberté de son âge, que l'empereur était hérétique, qu'il fallait lui résister et tenir haut le drapeau de la foi.

A dix ans, ce petit tribun avait l'honneur d'être exilé!

“ En résumé, dit M. l'abbé Le Monnier, à qui j'ai emprunté les détails de la vie de sainte Rose, le Tiers-Ordre de Saint-François exerça, au XIII^e siècle, une action religieuse, sociale et politique. Il fut une pépinière de saints, et, dans une situation des plus critiques, mit au service de l'Église des légions de défenseurs. ”

Et si nous voulons un témoignage, qui certainement ne sera pas suspect, voici celui de Renan :

“ Après le Christianisme, le monument franciscain est la plus grande œuvre populaire dont l'histoire se souvienne (1). ”

Voilà, Messieurs, dans toute sa clarté, l'esprit primitif du Tiers-Ordre, et si les Tertiaires veulent obéir filialement au Souverain-Pontife, l'esprit qui doit être le leur à notre époque.

Le mot d'ordre est parti du Vatican. Il a retenti dans l'univers entier. Le plan de bataille est tout tracé, les ennemis sont clairement démasqués. Qu'attendons-nous pour marcher sous l'étendard de Celui à qui Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même a dit : “ *Va, soutiens ma maison chancelante!* ”

Donné jadis par le Maître, ce mot d'ordre est répété

(1) Un autre auteur, peu suspect, Arvède Barine, assure que le Tiers-Ordre est un des plus grands événements du moyen âge, et que la démocratie italienne est sortie du petit cahier où saint François a tracé les règles de cette société. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1891.)

aujourd'hui par le Vicaire. " Allez, dit le Pape, soutenez ma Maison chancelante ! "

Et si nous savions obéir et faire notre devoir, il arriverait . . . ah ! Messieurs, il arriverait des choses merveilleuses.

Veillez prêter une oreille attentive aux accents prophétiques de Léon XIII.

" Si les institutions franciscaines florissaient, la foi, la piété et l'honnêteté des mœurs chrétiennes fleuriraient aussi ; cet appétit désordonné des choses périssables serait réprimé, et il n'en coûterait pas de dompter ses passions par la vertu, ce que la plupart des hommes considèrent aujourd'hui comme le plus lourd et le plus insupportable des jougs. Les hommes, unis par les liens de la fraternité, s'aimeraient entre eux et ils auraient, pour les pauvres et pour les indigents, qui sont l'image de Jésus-Christ, le respect convenable. En outre, ceux qui sont vraiment pénétrés de la religion chrétienne savent, de source certaine, que c'est un devoir de conscience d'obéir aux autorités légitimes et de ne léser qui que ce soit en aucune chose. Rien n'est plus efficace que cette disposition d'esprit pour extirper tout genre de vice à sa racine, et la violence, et l'injustice, et l'esprit de révolution, et l'envie entre les diverses classes de la société : toutes choses qui constituent les principes et les éléments du socialisme. Enfin, la question des rapports du riche et du pauvre, qui préoccupe tant les économistes, sera parfaitement réglée par cela même qu'il sera bien établi et avéré que la pauvreté ne manque pas de dignité ; que le riche doit être miséricordieux et généreux ; le pauvre, content de son sort et de son travail, puisque ni l'un ni l'autre ne sont nés pour ces biens périssables, et que celui-ci doit aller au ciel par sa patience, celui-là par sa libéralité. "

On peut comprendre maintenant le pourquoi de cette étonnante parole du Saint-Père : " Ma réforme

sociale, à moi, c'est la règle du Tiers-Ordre de Saint-François (1).”

On peut surtout comprendre le pourquoi de ces invitations si multiples et si pressantes.

Elles sont pressantes, en effet, les invitations contenues dans quatre encycliques, sans compter les discours et les conversations particulières sur ce sujet.

“Depuis longtemps, dit le Pape, Nous avons fort à coeur que chacun, autant qu'il le pourra, se propose l'imitation de saint François d'Assise.”

(*Auspicato.*)

Nous exhortons vivement les chrétiens à ne pas refuser de se faire inscrire dans cette sainte milice de Jésus-Christ. (*Id.*)

Le Tiers-Ordre a été institué et disposé pour la multitude.” (*Misericors.*)

“Nous avons écrit l'encyclique *Auspicato* dans le désir et l'unique intention d'appeler, par notre invitation, le plus d'âmes possible à l'acquisition de la vie chrétienne.” (*Id.*)

“Plaise à Dieu que les populations chrétiennes accourent à la règle du Tiers-Ordre avec autant d'ardeur et en aussi grand nombre qu'elles affluaient autrefois auprès de François lui-même!” (*Auspicato.*)

Les appels du Pape semblent devenir plus pressants encore quand il s'adresse directement à Nosseigneurs les Évêques. “Appliquez-vous, leur dit-il, à faire connaître et estimer à sa juste valeur le Tiers-Ordre; veillez à ce que ceux qui ont la charge des âmes

(1) M. l'abbé Touzery, chanoine de Rodez, en audience auprès de Léon XIII, demandait sa bénédiction pour les Fraternités du Tiers-Ordre qui lui sont confiées. — “*Des Tertiaires de Saint-François ?*” dit le Pape. — Oui, Très-Saint Père, — *Oh ! ceux-là sont mes chéris ; comme j'en suis content ! Je veux relever la France par le Tiers-Ordre !*”

Mgr Robert, évêque de Marseille, présent à l'entretien, dit alors que les nombreux et fervents Tertiaires de sa ville épiscopale seraient ravis d'entendre cette parole : “*Oh ! dites-leur bien ; répétez partout que c'est par le Tiers-Ordre que je veux relever la France ; propagez beaucoup cette Institution.*”

enseignent soigneusement ce qu'il est, combien il est accessible à chacun, de quels privilèges il jouit pour le salut des âmes et quelle utilité particulière et publique il promet." (*Auspicato*) (1).

III

On me demandera sans doute le moyen pratique de donner au Tiers-Ordre cet esprit militant qui est essentiellement le sien.

La chose est simple.

Dans son Manuel d'une Corporation chrétienne, M. Léon Harmel, après avoir décerné à saint François le titre d'Inspirateur des Œuvres du Val-des-Bois, dit formellement, " Nous sommes entrés dans le Tiers-Ordre le 17 août 1861. C'est alors seulement que nous nous sommes mis à l'oeuvre pour la réforme chrétienne de notre usine. "

Au Congrès tertiaire du mois de juillet, on pria M. Harmel de vouloir bien expliquer cette parole.

" Bien avant 1861, répondit-il, mon vénérable père avait essayé divers moyens. Aucun ne produisit les résultats désirés. La Providence plaça alors sous nos yeux la règle du troisième Ordre de Saint-François, et il nous fut facile de reconnaître, qu'en dehors de son inspiration divine, toute la force de cette règle lui venait de son caractère bien marqué d'association. "

La Règle du Tiers-Ordre est donc la source des nombreux conseils qui fonctionnent au Val et qui ont été les éléments de succès de son admirable corporation

(1) Le 20 décembre 1871 et le 12 janvier 1877 Léon XIII, alors évêque de Pérouse, adressa à ses prêtres deux lettres pastorales pour leur recommander le Tiers-Ordre de Saint-François.

" *Nous savons, écrivait le futur Pape, que quelques curés de notre diocèse ont déjà établi dans leurs paroisses de pieuses Fraternités qu'ils dirigent avec sollicitude, et nous les en félicitons. Nous conjurons les autres d'entreprendre et de conduire à bonne fin une œuvre qui doit être si utile à leur troupeau. Ils ne travailleront pas en vain, car saint François prendra sous sa protection les congrégations naissantes, et, par son tout-puissant secours se rendra fécondes en fruits précieux, en bonnes œuvres.*" 20 décembre 1871.

Du Val, cet esprit militant d'association est allé christianiser bien d'autres usines.

Dans chaque association de Tertiaires, ou, pour parler le langage de saint François, dans chaque Fraternité, il y a un Conseil composé du Supérieur, de l'Assistant, du Maître des Novices, du Secrétaire, du Trésorier, de l'Infirmier et du Sacristain (1).

On a dit : *"tant vaut le Conseil, tant vaut l'Œuvre."* On peut répéter la même chose ici.

Le Conseil est l'âme de l'association, et cette âme doit fournir une vie abondante à tout le corps. Il est donc nécessaire que le Conseil se réunisse au moins une fois chaque mois pour s'occuper sérieusement des intérêts de la Fraternité.

* * *

A côté de ce Conseil, et pour lui venir en aide, il est bon, dans les villes surtout, d'établir des délégués de quartier qui auront, eux aussi, leur réunion mensuelle.

Le premier article de la Règle du Tiers-Ordre dit "qu'il est défendu d'admettre dans l'Ordre un membre qui n'aurait pas quatorze ans accomplis, qui ne serait pas de bonne vie et moeurs, ami de la concorde, et ne se ferait pas remarquer par l'exacte pratique de la foi catholique et une soumission éprouvée envers l'Eglise Romaine et le siège Apostolique."

" Nous engageons de nouveau et plus fortement encore tous les curés de la ville et de notre diocèse à accueillir et cultiver soigneusement cette plante précieuse qui produira des fruits excellents dans leurs paroisses. Quand nous avons parcouru notre diocèse en visite pastorale, il nous a été donné de remarquer, au grand contentement de notre âme, que cette semence a déjà rapporté une moisson abondante dans les localités où elle s'est répandue.

" Aussi nous recommandons à tous les pasteurs des âmes, avec toute l'efficacité dont nous sommes capable, de diriger tous leurs soins à la propagation de cet Institut séraphique, parmi les troupeaux qui leur sont confiés, et d'expliquer au peuple, par des exhortations soit publiques, soit privées, l'excellence, la facilité et les avantages de cet Ordre." 12 janvier 1871.

(1). Le nombre des conseillers ou discrets n'est pas déterminé. Il peut être plus ou moins grand. Tout dépend de l'importance de la Fraternité.

Pour s'assurer si le candidat réunit toutes ces qualités, on exigera bien une lettre de son Directeur spirituel. Mais malgré la science et le zèle de ce Directeur, que de choses extérieures peuvent lui échapper ! Elles n'échapperont pas à l'oeil vigilant du délégué de quartier qui peut avoir à sa disposition une foule d'éléments d'information.

Ne croyez pas toutefois, Messieurs, que ces délégués soient des inquisiteurs. Assurément, ils ont le droit et le devoir de ne laisser admettre dans la Fraternité aucun membre qui puisse être une cause de déshonneur pour elle ; mais, Dieu merci, le rôle du délégué ne s'arrête pas là.

Les Tertiaires sont confiés à son amour. Par sa bonté, sa douceur, sa charité, par le don de soi, en un mot par l'ensemble de toutes ses qualités chrétiennes et franciscaines, il doit devenir l'Apôtre et la Providence de son quartier.

On voit que cette institution correspond à l'idée du secrétariat du peuple et peut rendre d'immenses services.

* * *

Vient ensuite une institution non moins nécessaire, je veux parler de la réunion mensuelle des postulants et des novices.

Pour avoir des soldats à toute épreuve, rudes à la fatigue et capables de combattre le bon combat pour Dieu et son Eglise, il est de la dernière importance de les former.

Le postulat, qui dure ordinairement trois mois, et le noviciat, qui est toujours d'un an, sont consacrés à cette robuste formation.

* * *

L'Assemblée du mois, voulue par la Règle, réunit ensuite tous les Frères ou les Soeurs de la même localité. Après avoir fait la sainte Communion pour s'assurer le bénéfice de l'indulgence plénière attachée à cette réunion, les Tertiaires prient ensemble, écou-

tent les avis et le mot d'ordre du prêtre-directeur; puis, ainsi retrempés, ils s'élancent de nouveau et avec plus d'énergie sur le champ de bataille du monde.

* *

Pour assurer le fonctionnement régulier de ces divers Conseils et réunions, il serait désirable d'avoir partout un local spécial. Là, les Tertiaires pourraient plus facilement se connaître, et se connaissant davantage, des liens de famille plus étroits se formeraient entre eux. Ils s'aimeraient, ils s'aideraient, et, se soutenant les uns les autres, ils deviendraient une réelle puissance:

Là, encore, il serait possible d'établir une bibliothèque et de fonder des Conférences d'études religieuses, sociales et historiques.

Léon XIII opposant, dans son Encyclique *Humanae Genus*, le Tiers-Ordre à la franc-maçonnerie, l'appelle "une véritable école de Liberté, d'Égalité et de Fraternité." Ces conférences produiraient donc d'excellents fruits.

* *

Ainsi comprise, une Fraternité de Tertiaires serait à coup sûr un bataillon d'élite où le clergé paroissial trouverait tout formés de dévoués auxiliaires, et les œuvres de charité ou d'action, leurs plus intrépides apôtres.

* *

Mais pour réaliser complètement la pensée du Souverain-Pontife qui veut mettre l'unité entre les nombreux éléments de force de tout l'Ordre, il ne faut pas qu'une Fraternité se contente de sa vie particulière et isolée; il est nécessaire qu'elle prenne contrat avec les différents groupes de Tertiaires de sa région.

Pour obtenir ce résultat, la réunion du Val-des-Bois a indiqué les retraites, les conférences, les pèlerinages et les Congrès de Tertiaires. La presse, elle aussi, a été considérée comme un moyen puissant de

donner une vigoureuse impulsion à cette grande oeuvre franciscaine recommandée si souvent et avec tant d'instances par le Saint-Père.

* * *

Puissent ces appels réitérés trouver de l'écho dans le coeur des fidèles, et alors nous verrons la magnifique réalisation de cette parole du grand Tertiaire, Léon XIII : " Après sept siècles, le monde chrétien se verra ramené du désordre à la paix, de la perte au salut, par le bienfait du saint d'Assise. "

Vœu (1).

Léon XIII, indiquant le Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise comme remède au mal révolutionnaire dont nous souffrons, et, en particulier, à la Franc-maçonnerie et au socialisme, nous formons le voeu que son Encyclique *Auspicato* soit appliquée dans la région du Nord avec toute l'énergie et tous les moyens dont disposent les catholiques de ce pays si dévoués à l'Église et au Pape.

(1) Ce voeu, présenté à l'Assemblée générale du Congrès de Lille par Sa Grandeur Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, a été adopté à l'unanimité.



COMPTE-RENDU GÉNÉRAL SUR l'état du Tiers-Ordre.

Présenté au Congrès de Limoges,
par le R. P. JULES du SACRÉ-CŒUR, franciscain,
Commissaire Général du Tiers-Ordre en France.

Messeigneurs,
Très Révérend Père,
Mes chers Frères et Sœurs en saint François,

Après avoir exposé les désastreuses conséquences de l'égoïsme et de l'erreur, Léon XIII nous indique le remède. " Au milieu de tant et de si grands périls, dit-il, vous comprenez sans doute qu'il y a lieu d'espérer beaucoup des institutions franciscaines, pourvu toutefois qu'elles soient ramenées à leur état primitif. " (1)

Le Saint-Père insiste sur cette condition nécessaire pour nous assurer l'efficacité du remède.

En effet, si les Tertiaires sont à cette heure plus répandus en France que par le passé, nous rencontrons très fréquemment et un trop grand nombre de Tertiaires qui ne comprennent ni la nature, ni le but de cette Institution telle que l'avait voulue son fondateur.

Pour ramener le Tiers-Ordre à son état primitif il faudrait : 1° Favoriser dans les âmes l'éclosion des vertus qui font les vrais chrétiens ; 2° Former des chrétiens dont les oeuvres manifestent et vivifient la foi ; 3° Tremper les âmes pour la lutte contre le vice et l'erreur et procurer ainsi des défenseurs à l'Eglise.

(1) Encycl. *Auspicato*.

I. — Les vertus qui font les vrais chrétiens. — Réunions mensuelles.

Ces vertus, qui font les vrais chrétiens, on apprendra à les estimer et à les pratiquer dans les réunions mensuelles prescrites par la Règle.

Des lectures prises dans les Vies de nos Saints, dans les diverses Revues consacrées au Tiers-Ordre, peuvent aider cet enseignement et le compléter.

Disons-le en passant, trop souvent les réunions mensuelles sont négligées.

Le Congrès de Paray-le-Monial émit le voeu que les directeurs appellent l'attention des Tertiaires sur la pratique de certaines vertus trop oubliées dans notre société actuelle. Les Tertiaires doivent avoir à coeur de les observer jusqu'à la délicatesse, jusqu'au scrupule.

Je ne veux citer qu'un exemple :

Tout le monde sait quelles fraudes ont cours dans le commerce et ces fraudes sont commises avec plus ou moins de bonne foi par des personnes qui se glorifient d'être chrétiennes, qui fréquentent les sacrements. Questionnées, elles vous répondent que les autres en font autant et qu'il faut bien agir de même pour soutenir la concurrence.

Aux Tertiaires à donner l'exemple du respect de la justice et de l'équité.

La foi, l'estime et la pratique de la vertu doivent être la base première de la vie du Tertiaire, qui n'est autre que la vie chrétienne pratiquée intégralement et sans alliage.

II. — Former des chrétiens dont les œuvres manifestent et vivifient la foi. — Les Tertiaires et les œuvres.

S'il n'est pas possible de faire des œuvres utiles et fécondes sans la foi, si ceux qui les entreprennent sans elle ressemblent *aux arbres à la fin de l'automne, stériles, morts*, (1) il faut dire aussi que " *la foi sans*

(1) Jud. 12.

les œuvres est une foi morte (3). Elle a besoin des œuvres pour vivre et grandir ; des œuvres de zèle pour étendre le règne de Jésus-Christ dans les âmes, en les établissant dans le règne de la vérité et de la justice, des œuvres de charité pour l'accroissement de la vie spirituelle, pour le relèvement moral et le soulagement corporel du prochain.

Au cours de nos séances, plusieurs de nos frères nous feront connaître quelques-unes des œuvres établies.

Par ailleurs, nous savons que, à peu près partout, on voit les Tertiaires dans toutes les œuvres de dévouement.

En bien des endroits, les œuvres ne pourraient subsister sans le concours des Tertiaires.

A Rome, au pèlerinage des œuvres, au mois d'avril 1893, les Tertiaires portaient un insigne aux armes de l'Ordre ; on constata qu'ils occupaient une place prépondérante dans toutes les œuvres, à peu près tous les présidents appartenaient au Tiers-Ordre.

Et cependant, que de bien à faire encore ! Autour de nous que d'idées fausses à redresser, de misères à soulager, de courage à relever, d'injustices à réparer, à empêcher.

Que les Tertiaires soient dans les œuvres qui existent déjà les plus dévoués et les plus généreux, qu'ils n'aient d'autre ambition que celle de se dévouer davantage. Que là où certaines œuvres nécessaires ou utiles n'existent pas, ils les entreprennent. Le Tiers-Ordre en effet, n'est pas une œuvre spéciale, il prépare à toutes les œuvres, il développe les vertus qui y sont nécessaires, et en particulier ces vertus de dévouement et d'esprit de sacrifice indispensable à leur création et à leur vie.

C'est au discrétore, dans ses réunions mensuelles, non seulement à se préoccuper du bien spirituel des membres de la Fraternité, mais encore de voir quelles œuvres il est plus utile de seconder ou de fonder.

(3) Jac. 11 26.

Voilà certes de quoi occuper le temps de ces réunions et utiliser le zèle de tous les membres.

III. — Le Tiers-Ordre trempe les âmes pour les luttes contre le mal et l'erreur. — La prière et l'action.

Le Tiers-Ordre, avons-nous dit enfin, doit tremper les âmes pour les luttes contre l'erreur et le vice et procurer des défenseurs à l'Eglise.

D'aucuns semblent croire que le Tiers-Ordre soit d'ordre purement ascétique et le confinent dans la piété. Voici à peu près leur raisonnement : La prière est toute puissante sur le cœur de Dieu, la prière nous obtient la grâce, sans laquelle nous ne pouvons rien : *sine me nihil potestis facere*. Que les Tertiaires prient et le bon Dieu fera le reste.

D'ailleurs, la vertu est comme un foyer d'où s'échappe la chaleur ; le rayonnement du saint exemple suffira pour opérer tout le bien possible.

Je suis loin, certes, de méconnaître la toute puissante efficacité de la prière et je sais bien que si le Seigneur lui-même ne garde et ne bâtit, la ville ne sera point gardée et la maison ne sera pas bâtie.

Oui, le Tertiaire doit beaucoup prier, se mortifier, il doit donner à tous de bons, de saints exemples, mais *cela ne suffit pas*, il doit combattre pour Dieu et pour l'Eglise, dans la sphère d'action où la Providence l'a placé et dans la mesure des facultés qu'elle lui a départies.

Paroles du R. P. Louis de Parme et de
S. S. Léon XIII.

Voici les paroles de notre Rme Ministre Général dans son discours d'ouverture au Congrès de Novare, il n'y a pas encore un an : "Suivant la pensée du

Père commun des fidèles, nous regardons comme notre devoir que la grande institution du Tiers-Ordre prenne résolument sa place pour combattre les combats du Seigneur en se soumettant à une stricte discipline. Ainsi les soldats qui, en temps de paix, s'attardent dans l'exécution des ordres qui ne sont pas urgents, en temps de guerre et en face de l'ennemi se rapprochent des chefs, sont attentifs au commandement, et toute hésitation, tout retard est un délit. "

Léon XIII louant les Tertiaires des premiers temps et les proposant comme des modèles nous dit : " Ils montrèrent autant de piété que de courage pour défendre la religion catholique ; ces vertus leur valurent la haine et l'envie des méchants, mais leur méritèrent, du moins, l'estime des sages et des hommes de bien, la seule vraiment honorable, la seule à désirer (1). "

Que penseraient de ces paroles, s'ils les méditaient, ces outranciers de la paix qui écartent toute idée de lutte, fût-ce avec le diable ?

Le Tiers-Ordre, dit encore Léon XIII, " peut rendre de grands services pour aider à vaincre la contagion des sectes détestables (2). " Il presse les Tertiaires de nos jours de mériter l'éloge de la foi et du courage des Tertiaires des premiers temps, que Grégoire IX n'hésita pas à couvrir de son autorité et auxquels il donna le nom glorieux de *soldats du Christ, de nouveaux Machabées* (3). "

Nous devons donc être " une armée compacte, dévouée, capable de fournir une grande force pour le bien public (4). " C'est encore Léon XIII qui parle.

Or, dans une armée, il y a des chefs et des soldats, des chefs qui impriment la direction et commandent, des soldats qui obéissent et exécutent les ordres.

Les chefs existent.

(1) *Auspicato.*

(2) *Humanum Genus* ; (3) *Auspicato* ; (4) *Ibid.*

La discipline. — L'organisation. — Commissions d'études.

Le Généralissime de la grande armée dont le Tiers-Ordre fait partie à titre de corps d'élite, c'est le Vicaire de Jésus-Christ. Et, certes, depuis son institution, jamais Pape ne manifesta plus de confiance dans le Tiers-Ordre que Léon XIII, nul ne provoqua plus instamment, plus ardemment à la lutte.

Les chefs de cette armée, ce sont les religieux du premier Ordre, avec un degré d'autorité correspondant à la place qu'ils occupent dans la hiérarchie.

Les soldats sont nombreux et témoignent, dans mille occasions, leur attachement à la famille et leur utilité. Mais ce sont des forces isolées qui perdent beaucoup, faute d'union entre elles.

Disons-le : ce qui manque, c'est l'organisation, c'est le fonctionnement de la hiérarchie ; les relations ne sont pas assez suivies, assez régulières, la direction et le commandement ne sont pas suffisamment transmis, ceux qui doivent obéir ignorent souvent ce qu'on demande d'eux.

Qu'est-ce qu'une armée qui n'est pas dirigée ? dont les soldats ne sont pas en relation avec les chefs ? N'est-ce pas, en bien des cas, l'état actuel ?

Où sont les soldats, où sont les bataillons ? se demandent parfois les chefs. Que faut-il faire ? se demandent les soldats.

Si le guerrier, dit saint Paul, n'entend pas le son de la trompette, ou si celle-ci ne donne qu'un son incertain, comment se prépare-t-il au combat ?

Après avoir conféré des pouvoirs de directeur local, se préoccupe-t-on suffisamment de l'usage qu'on en fait ? Les visites prescrites par la règle sont souvent trop irrégulières. Ce n'est pas le moment d'examiner les causes de ces omissions, mais ne pourrait-on pas y suppléer, dans une certaine mesure, par des rela-

tions écrites, par des pèlerinages régionaux transformés en une sorte de petits congrès très utiles à ceux qui, sans cela, sont privés de relations avec les chefs ?

Permettez-moi de vous exprimer brièvement ce qui a été tenté jusqu'ici :

Comme on vient de vous le dire, le Révérendissime Père Général a voulu répondre aux désirs du Saint Père, qui, dans la mémorable audience du 12 avril 1893, nous invitait à organiser, en une puissante unité d'action, les forces du Tiers-Ordre. Nous avons dû d'abord nous recueillir, nous rendre compte de notre situation et de ce que nous pouvions entreprendre. Quelques religieux, quelques Tertiaires, prêtres et laïques, prenant le titre modeste de "*Commission d'études*," se réunirent dans la demeure si cordialement hospitalière de M. Léon Harmel, au Val-des-Bois.

Voici ce que nous lisons dans le compte-rendu de ces séances :

"C'est dans l'union qu'on trouve la force ; c'est dans le fonctionnement de la hiérarchie qu'on trouve cette puissance pour développer l'efficacité des remèdes.

Des communications plus fréquentes avec le chef de la famille franciscaine, une direction plus immédiate, plus suivie, soit dans l'enseignement, soit dans le gouvernement des fraternités, paraissent devoir amener ce résultat et réunir les forces éparses dans une action commune, toujours si puissante."

**Commission générale du Tiers-Ordre. — Ses fonctions.
Comité permanent. — Congrès.**

Cette pensée, accueillie avec bienveillance par le Ministre Général, le porta à instituer un commissaire général spécialement chargé de tout ce qui concerne le Tiers-Ordre.

Voici ce qu'il écrivait, à la date du 25 janvier 1894, au religieux qu'il daignait choisir pour cette fonction :

“ J’ai un vif désir de voir réalisés les vœux qui ont été émis dans la réunion du Val-des-Bois. Mais, vous le savez, cher fils, les besoins ne sont pas les mêmes partout ; les usages et les caractères varient selon les différents pays ; ce qui est pratique ici, aujourd’hui, ne l’est pas encore ailleurs, du moins pour le moment et, par conséquent, l’action ne saurait être la même partout, dès le commencement de notre entreprise. . . C’est pourquoi, avant de nommer un directeur général du Tiers-Ordre pour le monde entier, comme me l’ont demandé les membres de cette assemblée, j’ai eru plus utile de désigner successivement, dans chaque nation, un religieux zélé et prudent, chargé de l’organisation du Tiers-Ordre dans son propre pays. Le premier Congrès a eu lieu en France, c’est donc là que je commencerai.

“ A cet effet, je viens, par les présentes lettres, vous confier les fonctions de Commissaire du Tiers-Ordre pour toute la France. . . ”

Dans une nouvelle lettre du 12 mars suivant, sa Paternité précisait mieux ces fonctions.

“ L’institution du Commissaire général conduit à la création de Commissaires provinciaux nommés par les provinciaux respectifs d’accord avec le Définitoire.

“ Les Commissaires général et provinciaux forment ensemble le Comité dirigeant du Tiers-Ordre, etc, etc. ”

Grâce à l’initiative que ces fonctions permettent au Commissaire général, nous avons pu avoir, depuis, la réunion du comité au Val, en juillet 1894, le congrès de Paray-le-Monial en septembre, et enfin le congrès de Limoges, qui nous réunit à cette heure.

En vertu de cette initiative, le Commissaire général poursuit l’organisation intérieure des fraternités et leur fédération, il a pu utiliser la presse, et les **grands journaux catholiques** commencent à donner

au Tiers-Ordre la place que Léon XIII lui a assignée dans les questions actuelles.

Le zèle du Ministre Général ne s'en est pas tenu là et, suivant toujours la même pensée, il a créé un comité permanent des congrès et pèlerinages du Tiers-Ordre.

Voilà comment s'exprime sa Paternité dans sa lettre du 30 octobre 1894 : " Les Congrès franciscains du Val-des-Bois, de Paray-le-Monial et de Novare nous ont montré l'importance de ces réunions et les fruits qu'elles sont de nature à produire. Aussi a-t-on exprimé, à Novare, le voeu qu'il soit formé un comité permanent des Congrès franciscains en Italie. Ce comité aurait la mission de préparer les Congrès du Tiers-Ordre, de poursuivre l'exécution des résolutions prises et d'en rendre compte dans le Congrès suivant.

" J'ai approuvé ce voeu et j'ai décidé qu'il soit réalisé non seulement en Italie, mais aussi en France.

" C'est à vous, cher Fils, qu'il appartient de former et de réunir le comité permanent des Congrès franciscains en France. Il sera composé : 1° Du commissaire général du Tiers-Ordre, président effectif, et de M. Léon Harmel, président d'honneur ; 2° des commissaires provinciaux ; 3° de deux Tertiaires, un ecclésiastique et un laïque par province, choisis par le Commissaire général d'accord avec les Ministres provinciaux respectifs, etc. "

Les Congrès annuels seraient très propres à nous conduire au but indiqué par le Saint-Père. Ce but est la réforme chrétienne de notre société et l'union effective des catholiques pour la défense de la foi et de la liberté de l'Eglise en France.

Cette union des catholiques français tant recommandée par Léon XIII peut-elle trouver un terrain plus propice que celui du Tiers-Ordre de Saint-François, d'où sont bannies les compétitions mesquines, causes si fréquentes de divisions ?

Peut-elle avoir un moyen d'action plus efficace et plus sûr que nos congrès annuels? Les enfants de notre Séraphique Père, réunis dans un sentiment de charité et d'amour mutuel apprendront à marcher d'accord et à combattre ensemble pour l'extention du règne de Jésus-Christ et pour la glorification de l'Eglise, notre mère à tous.

Ces réunions sont bien dans l'esprit de l'ordre et dans ses traditions.

L'Eglise les a bénies de tous temps, elle prescrit les conciles provinciaux et les synodes diocésains chaque année. Léon XIII nous les demande avec instance.

Le moment venu, nous proposons au Congrès d'émettre le vœu que tous les ans un Congrès semblable ait lieu tantôt sous la direction d'une branche de l'Ordre, tantôt sous la direction d'une autre.

Et comme il faut commencer, nous demanderons à nos frères bien-aimés, les RR. PP. Capucins, d'organiser un congrès en 1896. A l'occasion du quatorzième centenaire du baptême de la France, on prépare de grandes fêtes à Reims et nous savons déjà que l'Eminent cardinal qui gouverne ce diocèse serait heureux que ces pacifiques assises soient tenues dans sa ville métropolitaine.



De LA PUISSANCE de L'ASSOCIATION
par le Tiers-Ordre.

Extraits d'un rapport présenté au Congrès de Limoges,
par M. CHARRAUX,

Professeur à l'Institut catholique de Lille.

C'est l'association qui a fait la France glorieuse et chrétienne du passé ; c'est la ruine des associations, surtout sous le nom de Confréries, qui nous a disloqués, isolés et réduits à l'état lamentable où nous sommes.

Les riches et les pauvres vivent séparés. — La révolution a détruit la charité.

Ai-je besoin de dire que le riche, en général, jouit de la richesse dans une étroite intimité de caste, dans son hôtel de Paris, au grand Opéra, à Cannes, à Nice, partout où le confort prodigue les aises à son or, et que le pauvre, dans son coin sombre, gémit, gronde, murmure au moins en attendant pis, livré à l'éloquence banale, pernicieuse, mais passionnée des meneurs du socialisme ? Si je ne parle que des ouvriers de l'industrie, il y en a environ 2 500 000 dont la plupart vivent au jour le jour, à la merci de la maladie, du chômage et de la misère morale.

Car, à part des exceptions glorieuses de patrons que tout le monde connaît, les maîtres se sont isolés de l'ouvrier, organe de leur fortune, comme l'ouvrier, des maîtres inaccessibles. La Révolution en est cause. En brisant, dès le règne de l'infortuné Louis XVI, le lien religieux qui unissait dans les Confréries, les

grands et les petits, elle a supprimé la charité qui est l'essence même de l'ordre moral, enflé l'orgueil des uns, engendré l'envie chez les autres, et mis chez tous, en place de la fraternité chrétienne, l'égoïsme sous le nom menteur de liberté.

Il est sorti de là, pour quelque temps, une activité, une ambition fiévreuses, une prospérité matérielle due à cette persuasion que nous pouvons tout par nos seules forces naturelles.

La foi. — Associons-nous. — Les juifs. — La Franc-Maçonnerie.

Ce qui a fait que la France respire encore, c'est une association latente des cœurs en la foi de Jésus-Christ. Et tel député qui lance des yeux furibonds à quelque orateur des curés, c'est-à-dire de l'Église, se garderait bien, si le ciel lui en laisse le temps, de passer sans prêtre de son lit à son cercueil. La foi, c'est notre lot, c'est notre nature particulière, mais il est temps de réveiller ce feu qui couve sous la cendre; car Dieu n'a pas besoin des hommes et sait s'en passer quand ils le font trop attendre. Associons-nous donc! Et c'est tellement nécessaire et naturel que nous voyons autour de nous, protégées par l'État qui les dévorera à leur tour, des associations laïques qui nous ravissent le peu de liberté laissé par ce même État. . . . De riches industriels ou commerçants, des juifs de toute religion, et surtout les juifs originaires de la Palestine, reconnaissables à la noire profondeur de leur regard sournois et cupide s'associent en une féodalité nouvelle qui fait regretter mille fois l'ancienne, pour absorber, en tenant les rênes des affaires, ce qui reste de la fortune publique. Sciemment ou non, ils ferment insensiblement toutes les avenues à ceux qui, ne pouvant réaliser avec leurs magnifiques capitaux

retombent ou dans le peuple des ouvriers qui ne les connaît plus, ou parmi les déclassés, la pire de toutes les engeances.

L'action. — Ses diverses formes. — Les Clergés séculier et régulier.

Et le même Souverain Pontife ne nous a-t-il pas, à plusieurs reprises, adjurés d'entrer et d'inviter nos frères d'entrer dans le Tiers-Ordre de Saint François pour sauver la France, et, j'ajoute par la France, le monde entier? Maçons du Temple de Dieu en face des maçons de l'enfer, sommes-nous — surtout les hommes — assez nombreux?

Et quand bien même le petit nombre pourrait remporter la victoire, avons-nous l'activité, la hardiesse, l'audace des vrais apôtres de la restauration sociale par Jésus-Christ? Et n'avons-nous pas vu, par l'habitude invétérée, je dirais presque de la somnolence dans la piété, des âmes de Tertiaires s'immobiliser, se pétrifier, dans la routine d'une dévotion sans intelligence, et demander gratuitement à Dieu, pour elle, des indulgences que nous devons conquérir, sous mille formes, par l'activité du zèle apostolique! Il faut plus que prier; il faut s'organiser; il faut obéir aux organisateurs. C'est la discipline dans la vérité qui a vaincu les hérésies; et l'orgueil de l'inertie n'est pas le moindre obstacle aux troubles de l'Eglise.

Les formes de l'apostolat et de l'association, je n'ai pas la prétention de les développer ici; c'est une question de détail, très importante, mais qui varie suivant les lieux, les coutumes et les caractères. Ce que je vais faire, c'est formuler un vœu général, mais qui n'en a pas moins son application actuelle et pratique.

En face des associations de la finance, de l'industrie, de la Franc-maçonnerie, toutes au moins maté-

rielles, les unes douces pour l'usage commun de la vie, j'en conviens, les autres diaboliques, il y a par bonheur, en France, une Eglise de Jésus-Christ restée debout et majestueuse sur le sol mouvant et volcanique qui l'aurait déjà engloutie, si ce n'était Dieu qui la conserve.

Cette Eglise a un clergé séculier qui préside à la communauté des fidèles et nourrit autant qu'il le peut, avec un zèle admirable, au milieu de difficultés sans cesse renaissantes vis-à-vis du paganisme de l'Etat et de ses préteurs, l'esprit de paroisse, c'est-à-dire l'esprit de famille, auteur du pasteur et de ses vicaires, les ministres de Dieu les plus intelligents, les plus modestes et les plus français que j'aie connus! Jeanne d'Arc, dont ils ont déjà aidé à relever la gloire dans des fêtes mémorables, en sait quelque chose et le leur rendra.

A un autre degré, les Ordres religieux d'hommes et de femmes, les Congrégations les plus diverses de piété, de charité et d'enseignement, entretiennent d'une façon particulière, dans les âmes, l'esprit de sacrifice qui est l'esprit même du christianisme. Et quelle reconnaissance ne devons-nous pas, parmi tant de merveilles de dévouement, à ces religieuses qui nous préparent des mères et des épouses chrétiennes!

D'autre part, des institutions catholiques primaires et secondaires, après l'avoir reprise en 1850, continuent l'oeuvre de régénération catholique et sociale des jeunes gens par l'instruction et l'éducation.

Enfin les Universités de Jésus-Christ les suivent avec le désir de les égaler.

Eh bien, ces Ordres et Congrégations, ces Associations de toutes sortes, j'y ajoute les Cercles et Patronages, ces écoles où Dieu est adoré, tout ce qui est le dernier boulevard de la liberté contre l'athéisme de l'Etat, subit en ce moment ou subira sous l'empire d'une loi nouvelle, dite d'accroissement,

par une amère ironie, l'une de ces épreuves qui seraient mortelles pour des institutions humaines.

Heureusement, nos évêques à leur tête ne doutent point ; comme ils ont fait la France ils vont la refaire. Mais encore faut-il, même avec Jésus-Christ, employer les moyens naturels et les facultés que Dieu nous a données pour le servir.

Donc, que le clergé de France tout entier, séculier et régulier, que les Ordres religieux et les Congrégations, surtout ceux et celles qui n'ont pas de Tiers-Ordre, prennent la résolution d'user, plus que jamais, de toute leur influence, pour envoyer vers saint François d'Assise le plus d'âmes, c'est-à-dire de Tertiaires possible. N'avons-nous pas déjà vu les Jésuites, en ce siècle, établir au Canada les fraternités de notre Tiers-Ordre ? Pourquoi ne nous aideraient-ils pas en France ? Ou plutôt, ils le feront, n'en doutons pas. Au Canada, quand ils eurent fondé, ils appelèrent d'eux-mêmes, pour les remplacer, les Franciscains de l'ancien monde. C'est un exemple mémorable du désintéressement et de l'union de deux Ordres et de deux saints, pour la propagation de la charité et de l'amour. Entrons de plus en plus dans cette voie, et quand nous aurons marché sur nos préjugés et notre apathie, nous marcherons bientôt sur les débris des loges réduites en poussière. Témoin Roubaix où le Tiers-Ordre est puissamment organisé et qui vient de remporter une éclatante victoire sur le socialisme ; Roubaix où de généreux Tertiaires ont organisé et lancé cette mémorable manifestation eucharistique dont la France retiendra l'exemple pour reprendre son courage et reconquérir, avec sa dignité, sa liberté religieuse.

Ce qui rend cette association de tout le clergé de France plus indispensable pour la prospérité du Tiers-Ordre de saint François d'Assise et le salut de la France, le voici :

C'est que ces deux classes, riches et pauvres, sont

aujourd'hui profondément divisées. Tout le mal est là ; c'est qu'il faut les unir et les réunir aux pieds du même maître. Or, c'est ce que réalisent, au plus haut degré, nos fraternités.

C'est là, je le crois fermement, que se fera, dans un nouveau pacte de charité, la paix des âmes jusque-là aigries ou enorgueillies ; là dis-je, entre les images vénérées de saint François d'Assise et de son grand *introduceur en France*, saint Antoine de Padoue, devant la face de Jésus-Christ !

Nous attirons les pauvres, dit-on, c'est notre part. Oui et non. Ce n'est que la moitié de notre oeuvre. Que d'autres Ordres et Congrégations, qui n'ont pas absolument le même but que nous, nous envoient à l'envi du clergé séculier, les riches pour nous compléter, et pour en faire des pauvres dans la communauté et l'égalité célestes de nos fraternités. C'est le salut.

Ils sont sûrs que le ciel ne sera pas ingrat et que ravi de cette perfection dans la charité, de cette sainte obéissance aux vœux les plus chers du magnanime Léon XIII, il inspirera aux ordres et congrégations la voie la plus droite à suivre dans le péril terrible qui les menace et convertira leurs ennemis ou nous en débarrassera. Car Dieu agira directement quand nous aurons agi librement et pleinement.

Voici mon vœu en deux mots :

Que tout le clergé séculier et régulier en général, que nos missionnaires, avec l'agrément et l'aide de nos saints et généreux évêques et, suivant en cela les plus vifs désirs de Léon XIII, usent de nouveau, plus que jamais, de toute leur influence pour remplir de Tertiaires les Fraternités de saint François d'Assise et la France, pour son salut, de chrétiens pénitents, de serviteurs zélés de l'Évangile, serrés autour de la croix comme de glorieux soldats se serrant jadis autour du drapeau dont un général heureux leur avait confié la garde et l'honneur jusqu'à la mort.

LE TIERS-ORDRE FRANCISCAIN

Son rôle dans la société française.

Rapport présenté au Congrès de Limoges,
par H. YVES de Querdec.

Le Tiers-Ordre franciscain pourrait jouer un double rôle et il devrait jouer ce rôle pour rester fidèle à sa fondation et aux directions de Léon XIII.

Il devrait : 1° unir davantage entre eux par les liens de la vraie charité chrétienne non seulement tous les confrères, tant ceux qui vivent isolés que ceux qui appartiennent à des fraternités constituées, mais encore tous les catholiques sincères ; 2° servir de trait d'union à toutes les associations et confréries pieuses de façon à relier à un seul faisceau tous les catholiques pieux.

Il résulterait de là de très importantes conséquences.

I. — L'esprit fraternel entre Tertiaires. — Ses conditions. — Sa pratique.

Il est tout à fait dans l'esprit et du christianisme et du Tiers-Ordre que tous les chrétiens, et en particulier tous les confrères, doivent se regarder comme des frères. Frères, qu'est-ce à dire? qu'on se saluera en souriant, qu'on se donnera la main au seuil de l'église ou lieu de réunion de la confrérie ou bien qu'on sera, au contraire, disposé à se mettre au service de ses frères de tout son pouvoir? C'est évidemment cette dernière et effective disposition qu'exige l'esprit de l'Évangile de tout chrétien, de tout tertiaire.

Or, qu'est-ce que rendre service et à quelle condition peut-on rendre service ? A la condition, évidemment, de connaître les besoins de ses confrères, de connaître par conséquent ses confrères eux-mêmes autrement que pour les avoir vus ou avoir prié ensemble. La communication des besoins, des préoccupations, des soucis de toute nature doit donc se trouver dans les fraternités tertiaires ; autrement on s'appellerait frères et on ne mériterait même pas le nom d'amis.

Une fois faite cette communication de l'étendue de laquelle chacun demeurerait juge, chaque confrère devrait s'inquiéter de mettre au service des autres ses connaissances, son crédit, son influence, je ne parle pas de sa fortune, je pense au contraire que les aumônes directes du tertiaire à tertiaire ne devraient exister qu'à titre tout à fait exceptionnel. En règle générale, autant pour éviter les abus que pour ménager la juste fierté des pauvres et pour ne pas établir entre les frères des rangs autres que ceux qui résultent des charges de la confrérie, les aumônes des tertiaires aux tertiaires doivent être faites par l'intermédiaire de l'aumônier.

Mais pour tout le reste les frères devraient mutuellement s'assister, se procurer mutuellement des clients, du crédit, avoir souci de l'avancement les uns des autres.

Charité pour les catholiques.

Et ce que le tertiaire doit être disposé à faire pour tous ses confrères, il doit aussi vouloir le faire pour tout catholique sincère. Chacun de nous reçoit avec bienveillance et favorise de son mieux, admet même souvent à sa table, dans sa famille, dans sa société, quiconque lui est adressé par une personne de sa famille, de ses amis, souvent par de simples connaissances ; pourquoi n'agirions-nous pas de

même sur la recommandation d'un curé, d'un prêtre, d'un religieux, d'un laïque connu par son discernement et son zèle, alors même que nous n'aurions avec les signataires de la recommandation aucun lien de relation personnelle ?

Combien de jeunes fonctionnaires, de jeunes médecins, de jeunes avocats, de jeunes employés, de jeunes ouvriers qui ont passé à l'ennemi faute d'avoir trouvé dans les familles catholiques où le genre de leur éducation leur eût permis d'être reçus, un accueil cordial et fraternel ? On ne peut recevoir tout le monde chez soi, j'entends bien ; cependant que de gens nous recevons que nous ne connaissons guère à la suite des relations ordinaires de la société. Et nous pourrions sans doute avoir plus d'une fois des déceptions, n'en n'avons-nous donc jamais éprouvée par ailleurs aucune du même genre ?

Il semble donc que les deux règles suivantes pourraient être adoptées :

1^o Tout tertiaire doit à ses confrères de les appuyer partout de toute son influence toutes choses égales d'ailleurs, les préférer et les faire préférer à leurs concurrents. Il doit, en outre, avec la discrétion et le discernement nécessaires, leur ouvrir sa maison et les recevoir dans sa famille.

2^o Sur des recommandations authentiques et autorisées, il doit agir de même à l'égard de tout homme qui lui est signalé comme catholique et avec d'autant plus de bon vouloir que ce catholique est un meilleur serviteur de Dieu et de la religion.

II. — Le Tiers-Ordre lien des œuvres.

Le Tiers-Ordre par là constituerait un ciment de solidité catholique entre les individus. Il devrait faire davantage encore. Il pourrait et devrait être le lien par où se solidariserait, se pénétreraient mutuellement les diverses œuvres pies.

Tous ceux qui connaissent l'état du catholicisme en France savent que le grand mal social dont nous souffrons est l'esprit particulariste des diverses oeuvres. Les confréries pieuses s'ignorent ou à peu près les unes les autres ; les conférences de saint Vincent de Paul ignorent les confréries, les Ordres religieux mêmes, bien qu'en de récentes circonstances ils aient senti le besoin de délibérer ensemble sous le coup de menaces communes, le danger passé, retournent à leur isolement, ce qui les empêche de prévoir les menaces futures, de concerter les défenses préventives et laisse tout au hasard.

Il serait nécessaire qu'il y eût entre tous les organes de la vie religieuse un organe chargé, tout en laissant à chacun son autonomie ou indépendance intérieure, d'établir des communications, des pénétrations réciproques.

Cet organe pourrait être le Tiers-Ordre. Son but essentiel n'est-ce pas d'établir entre les chrétiens une fraternité plus étroite ? Pour cela que faudrait-il faire ? Simplement un apostolat plus actif de la part des tertiaires qui appartiennent aux diverses oeuvres ; ainsi on arriverait peu à peu à se connaître et, même sans se connaître directement, à agir, ce qui est l'essentiel, comme si l'on se connaissait.

Les catholiques ne se sentiraient plus isolés, mais soutenus. Avec des aumônes, des cotisations, des caisses pourraient se former pour venir en aide à tous ceux qui, à cause de leur foi, ont eu à subir quelque dommage matériel. Les courages se relèveraient. Ne craignant plus l'abandon, les craintifs se rassureraient. On sentirait bientôt la vie sociale du catholicisme se manifester, les catholiques arrivés favoriseraient les autres dans la mesure où la justice le permet. Ce n'est pas aux cris de : "A bas les franc-maçons, les juifs, les protestants ou les non chrétiens" que l'on obtiendra le triomphe du catholicisme. Ce sont là des cris de haine. Ne détestons pas tant

les juifs ou les franc-maçons et aimons davantage et plus affectueusement les catholiques, nos frères. Ce n'est pas avec la haine que l'on fonde, mais avec l'amour.

Le luxe et le Tiers-Ordre par le même et à la même occasion.

Le luxe est un des plus grands maux de la société contemporaine. Insolemment affiché par un grand nombre d'oisifs, il attire les multitudes par son éclat, par les jouissances qu'il semble promettre. La finance plus ou moins juive donne le ton, l'aristocratie terrienne veut suivre et se ruine, la bourgeoisie veut imiter le grand monde, le fonctionnaire, le médecin, l'avocat sont obligés de se mettre au diapason des gens qu'ils fréquentent, l'employé aspire à entrer dans la bourgeoisie et pour cela se pare de ses dehors, l'ouvrier enfin ne veut pas être au-dessous de l'employé et ainsi, en vertu de l'émulation sociale, l'exemple venu des plus riches ou de ceux qui le paraissent attiré tous les autres. Il se produit comme une aspiration des forces et de la fortune publiques qui se précipitent au luxe devenu le seul signe de la supériorité sociale. De là un effort pénible où chacun, pour maintenir sa supériorité, tend à faire plus qu'il ne peut.

Les Tertiaires doivent donner l'exemple de la modération.

Le Tiers-Ordre, fils de saint François, l'époux de la divine Pauvreté, est admirablement destiné à remédier à ces maux. Ils viennent d'en haut. C'est en voulant imiter ceux qu'ils voient au-dessus d'eux que les hommes consacrent à de vains dehors qui ne leur attirent guère que des ennuis, les satisfactions bien plus solides d'une vie simple, d'une nourriture saine et copieuse, d'un logement aéré, de vêtements commodes et chauds en hiver, légers en été. C'est donc

à ceux d'en haut, aux plus riches, qu'il appartient d'abord de donner l'exemple de la modération, de la résistance aux séductions somptuaires. Et à quelque degré de l'échelle sociale que nous soyons, nous sommes toujours plus riches que quelques autres.

Tout Tertiaire qui augmente ses dépenses ou accroît le train extérieur de la maison doit se dire qu'il donne un mauvais exemple et que la société en pâtira. Tout Tertiaire qui réduit au contraire ses dépenses extérieures allège les charges sociales. Toutes les fois que dans un diner ou dans une réception se trouve une innovation coûteuse, tous ceux des invités qui donneront ensuite une réception ou diner sont à peu près tenus de se conformer, quelle que soit leur situation de fortune, à la mode adoptée dans leur milieu. La maîtresse de la maison qui a imaginé de mettre à Paris, au milieu de la table, une corbeille de fleurs a causé bien des dépenses, a été la cause de bien des gênes, de bien des angoisses, peut-être de bien des malheurs. Quelle responsabilité !

Vœu.

Le vœu qui résulte de ces simples considérations est que chaque Tertiaire, loin d'augmenter ses dépenses extérieures, doit s'efforcer au contraire de les diminuer le plus qu'il peut et par ses exemples non moins que par ses discours de faire prédominer partout, à la place de l'esprit d'ostentation et de luxe, l'esprit de simplicité et de modération. Que d'ouvrières seraient sauvées du vice, si les grandes dames voulaient porter moins de bijoux et avoir des toilettes moins brillantes ! Que de ménages, de fonctionnaires, d'avocats, de médecins, d'employés vivraient à l'aise, si les plus riches étalaient dans leurs salons moins de tentures, d'étoffes somptueuses, de meubles rares et de bibelots ! Combien de familles seraient plus unies ! Combien de chutes seraient épargnées !

VŒUX DU CONGRÈS DE
Paray-le-Monial, approuvés et bénis
par Sa Sainteté LÉON XIII,
comme devant servir de base aux autres Congrès.

Le Congrès du Tiers-Ordre Franciscain, réuni à Paray-le-Monial, les 11, 12 et 13 septembre 1894, se plaçant d'une façon spéciale sous la protection du Sacré-Coeur de Jésus, source de tout amour, de toute justice et de toute charité, et se souvenant des promesses faites par Lui à ceux qui travaillent à l'établissement de son règne social parmi les hommes, émet les vœux suivants :

I. — Que le Tiers-Ordre Franciscain groupe les hommes d'élite de toute les classes, qui se font remarquer par leur foi entière et par leur soumission complète au Souverain Pontife, en toutes les matières dans lesquelles il croit devoir intervenir.

II. — Considérant que le Tiers-Ordre a pour but d'assurer la pratique de la vie chrétienne par l'accomplissement intégral de nos devoirs, le Congrès émet le vœu :

Que les membres du Tiers-Ordre, vivant dans le monde, loin de chercher à s'isoler de la vie sociale et publique, considèrent comme un de leurs devoirs les plus importants de travailler à faire prévaloir dans la société les principes chrétiens et l'influence sociale de l'Eglise.

III. — Considérant que si le socialisme est devenu le danger imminent de notre société, le capitalisme, c'est-à-dire la prédominance injuste du capital et les abus qui en sont résultés sont les vraies causes du désordre social actuel.

Le Congrès demande que les Tertiaires travaillent par l'enseignement oral et écrit et par l'exemple à réformer les idées fausses et les idées pratiques vicieuses trop généralement acceptées sur ces matières.

IV. — Le Congrès émet le vœu :

Que les directeurs des Fraternités étudient dans le détail, pour chaque profession, la pratique de la justice et de l'équité et s'appliquent à enseigner dans les réunions du Tiers-Ordre les règles de probité spéciales à chaque état.

V. — Le Congrès émet le vœu :

Que les Tertiaires prennent l'initiative et se fassent les auxiliaires actifs de réunions d'études, organisées pour rechercher les institutions qui peuvent assurer l'observation des règles de la justice dans le commerce et dans l'industrie.

VI. — Le Congrès demande aux prêtres, membres du Tiers-Ordre, de s'appliquer spécialement à étudier les règles de la justice et de l'équité privées, afin d'en instruire les fidèles d'une manière exacte, précise et pratique, comme aussi de rechercher les conditions du rétablissement de la justice sociale.

Il exprime le désir que ces sujets trouvent place, aussi bien que les sujets de piété, dans les entretiens des fraternités sacerdotales, il fait des vœux pour l'extension de ces fraternités.

VII. — Le Congrès engage les Tertiaires à s'inspirer de l'esprit de saint François, qui s'est mis au service des plus petits, s'occupant de tous leurs besoins et travaillant à les affranchir de toutes les oppressions. Dans ce but, les Tertiaires doivent fonder ou aider, dans la mesure possible, les institutions propres à organiser équitablement et chrétiennement le travail, à prévenir ou secourir les misères qui résultent de la maladie, du chômage, de la mort.

VIII. — Le Congrès insiste sur l'esprit d'association à développer parmi les Tertiaires afin que les liens de solidarité qui doivent les unir soient resserrés

sur le terrain social et économique aussi bien que sur le terrain surnaturel et religieux.

IX. — Le Congrès émet le voeu que des liens existent entre les Tertiaires dispersés, trop peu nombreux pour constituer une fraternité locale, et que des oeuvres communes, comme celles de la presse catholique, soient établies, afin de créer des relations entre eux et de leur permettre d'utiliser et de soutenir mutuellement leur zèle.

X. — Considérant que l'organisation des discretoires et des fraternités est la source d'une action efficace et puissante :

Le Congrès émet le voeu que, sans négliger les fraternités des femmes, on s'attache à réorganiser et à développer les fraternités d'hommes, surtout pour les jeunes et les actifs, qu'on y nomme des délégués chargés de la propagande et de l'apostolat, qu'on y tienne, en dehors des églises, des réunions où les Tertiaires puissent échanger leurs idées et stimuler leur zèle par les exemples de chacun.

XI. — Le Congrès émet le voeu que dans tous les Congrès catholiques se rendent des Tertiaires de la région pour parler du Tiers-Ordre, déterminer son action comme institution sociale, et indiquer les résultats auxquels il est arrivé.

XII. — Le Congrès émet le voeu qu'en l'année 1895, en la fête de saint Bonaventure, le 14 juillet, jour anniversaire de la consécration solennelle des Trois Ordres au Sacré-Coeur, faite à Paray-le-Monial en 1875 par le Ministre général, ait lieu un pèlerinage franciscain, précédé ou suivi d'un Congrès du Tiers-Ordre.

Vœux du Congrès de Limoges

Extrait.

—
Considérant qu'il importe de sauvegarder l'unité du Tiers-Ordre, d'y établir une organisation

plus ferme, de le constituer en force plus compacte, de lui donner une action plus efficace, émet le vœu :

1^o Qu'un annuaire soit établi au plus tôt contenant la liste, par région, des diverses fraternités, avec l'indication de l'obédience et du couvent dont elles dépendent.

2^o Que les relations fraternelles s'établissent, sans distinction d'obédiences, entre ces diverses fraternités, leurs directeurs, leurs supérieurs et leurs membres :

3^o Que des occasions soient ménagées pour se rencontrer, fraterniser, surtout par des pèlerinages des Tertiaires de toute une région.

4^o Que les Tertiaires de toute obédience puissent se reconnaître et se prêter partout où ils se rencontrent un fraternel appui en adoptant, outre un insigne spécial, le Crucifix et les armes de l'Ordre, le salut traditionnel franciscain : Soit loué Notre Seigneur Jésus-Christ. — Toujours !

5^o Qu'un congrès annuel réunisse les délégués des diverses branches du premier Ordre et des fraternités qui en dépendent.

Pour l'année prochaine, 1896, à cause du XIV^e centenaire du baptême de la France à Reims, le Congrès demande que l'assemblée se tienne dans cette ville, sous la direction des RR. PP. Capucins.

Vœux de sanctification personnelle.

I. Considérant que l'obéissance au Souverain Pontife est le devoir spécial de tous les enfants de saint François, l'homme catholique par excellence, le Congrès du Tiers-Ordre émet le vœu que les Tertiaires suivent non seulement les directions dogmatiques ou morales du Souverain Pontife, mais s'inspirent aussi de ses conseils au point de vue politique et économique.

II. Considérant que le luxe toujours croissant par

les dépenses exagérées qu'il occasionne, est un obstacle à la prospérité matérielle des œuvres catholiques ;

Considérant que les préoccupations du luxe et l'amour immodéré des plaisirs entrent pour une bonne part dans les causes qui produisent l'avilissement des caractères ;

Considérant que l'usage des danses se répandent de plus en plus, mêmes dans les familles chrétiennes ; que les danses et matinées secondaires, dites enfantines, mettent en péril la pureté des consciences et ruinent ainsi par sa base l'esprit chrétien, émet le voeu :

1^o Que les Tertiaires, conformément à leur sainte règle, se montrent les adversaires du luxe et des plaisirs dangereux ;

2^o Que les Tertiaires prennent l'initiative de créer, parmi les danses vraiment soucieuses de l'innocence des âmes, une Ligue ayant pour but d'exclure de leurs maisons ces habitudes païennes et de ramener les soirées de famille à la simplicité évangélique.

3^o Que le Crucifix soit à la place d'honneur dans tous les appartements, y compris le salon, d'où serait bannie toute image ou statue blessant la décence chrétienne ;

4^o Que le luxe mondain soit exclu en particulier des cérémonies funéraires ; que les prescriptions liturgiques soient observées par la suppression des couronnes de fleurs, qui rappellent les mœurs païennes et qu'on les remplace par un certain nombre de messes qu'on dira ou fera dire, de chapelets ou autres pratiques pieuses.



DISCOURS
DE
SA GRANDEUR MGR L.-F. LAFLÈCHE
Évêque des Trois-Rivières

Au pèlerinage du Tiers-Ordre de Saint-François
au Cap de la Madeleine, le 10 sept. 1895.

SOMMAIRE. — I CONVENANCE DU SUJET TRAITÉ DANS CE DISCOURS. — II CIRCONSTANCE DANS LAQUELLE JÉSUS-CHRIST A PRONONCÉ CES PAROLES. — III DEUX ÉTATS DE VIE DANS LE CHRISTIANISME: 1o. LA VIE COMMUNE; 2o. LA VIE PARFAITE. — IV L'ÉTAT DE LA VIE PARFAITE. — V DANGERS DE LA RÉSISTANCE A SA VOCATION. — VI OBLIGATION D'Étudier sa vocation et de répondre fidèlement à l'appel de Dieu, malheur de la résistance à cet appel. — VII SALUT PRESQUE IMPOSSIBLE HORS DE SON ÉTAT. — VIII MAL DONT SOUFFRENT LES SOCIÉTÉS MODERNES ET INSTITUTIONS DES ORDRES RELIGIEUX.

“ Si vis perfectus esse, vade, vende que habes, et da pauperibus et habebis thesaurum in celo: et veni, sequere me.

“ Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et donnez-en le prix aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel: et venez, suivez-moi.”

(MATH. XIX, 21.)

Mes chers Frères,

I

Telles sont les paroles que Notre-Seigneur Jésus-Christ adressa en réponse au jeune homme qui était venu lui demander ce qu'il avait à faire pour arriver à la vie éternelle. La circonstance qui vous réunit en ce moment me paraît bien propre à vous en exposer le haut enseignement et à vous en développer le sens profond.

Tout pèlerinage, en effet, rappelle à l'homme qu'il est voyageur ici-bas, et que le terme de ce voyage doit être la vie éternelle, dont le Créateur a gravé le désir irrésistible en caractères ineffaçables dans l'essence même de l'âme humaine.

En présence d'un pèlerinage aussi nombreux composé de Tertiaires de saint François d'Assise, c'est-à-dire, de Fidèles, qui ont pris à la lettre et mis en pratique les conseils que le Sauveur donnait à ce jeune homme, autant que le permet l'état de vie auquel les a appelés la divine Providence, il y a certainement un intérêt tout particulier à vous dire pourquoi le Sauveur conseillait ainsi à ce jeune homme d'abandonner tous ses biens pour se mettre à sa suite.

II

Voyons d'abord les circonstances dans lesquelles Notre Seigneur Jésus-Christ a prononcé ces solennelles paroles.

C'est au temps où ses prédications et ses miracles avaient éveillé l'attention de toute la Judée, et où les populations accouraient de toutes parts pour entendre ses divins enseignements, et s'empressaient de lui amener leurs malades de toutes sortes pour en obtenir la guérison. C'est ce que constate l'Évangéliste saint Mathieu, en disant que Jésus après avoir prêché dans la Galilée, arriva aux confins de la Judée et que de grandes troupes le suivaient et qu'il guérissait leurs malades. Il se trouvait donc en présence d'une grande multitude avide de l'entendre et de lui présenter ses malades ; mais dans laquelle se trouvaient aussi des hommes mal disposés, entr'autres des pharisiens hypocrites qui cherchaient à le surprendre dans ses paroles en lui posant des questions insidieuses, afin de le discréditer ensuite auprès des populations en le calomniant indignement

et l'accusant de chasser les démons par Béalzébud prince des démons.

Ainsi, vous voyez, mes chers Frères, que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'a commencé la guerre à l'autorité de la doctrine évangélique, et que les pharisiens ennemis de Jésus-Christ, contradicteurs de sa doctrine, ont des successeurs tout aussi habiles que leurs ancêtres, et l'on peut dire qu'ils sont plus nombreux que jamais dans les mauvais jours que nous traversons.

Après avoir répondu avec une sagesse divine aux questions insidieuses de ces pharisiens sur le divorce, Jésus-Christ profite de cette circonstance pour nous expliquer le plan divin dans la formation de la famille, l'éducation des enfants et le choix des divers états de vie. Il remet d'abord la famille sur la base où le Créateur lui-même l'avait établie, en affirmant solennellement l'unité matrimoniale des époux et l'indissolubilité du lien qui les unit. Il fait ensuite l'éloge de la virginité à laquelle plusieurs sont appelés, comme étant un moyen plus sûr d'arriver au royaume des cieux. Puis viennent les devoirs des parents envers leurs enfants.

“ Et voici que de bonnes mères présentent leurs petits enfants à la bénédiction de Jésus afin qu'Il leur impose les mains et prie pour eux : et ses disciples les réprimandaient. Mais Jésus leur dit : “Laissez ces petits enfants et ne les empêchez pas de venir à moi ; car le royaume des cieux est à ceux qui leur ressemblent. ”

Voilà donc affirmé ici solennellement, mes Frères, le grand devoir des parents dans l'éducation des enfants, c'est avant tout de les conduire à Dieu, c'est de les mettre par une éducation véritablement chrétienne dans la voie qui les fera arriver sûrement au royaume des cieux. C'est par cet enseignement que le Sauveur avait débuté au commencement de la prédication évangélique au désert de la Judée en

proclamant solennellement que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. C'était la réponse à la tentation du diable, qui voulant savoir s'il était le Fils de Dieu, lui proposait de changer les pierres en pains pour apaiser sa faim, c'est-à-dire, pourvoir au besoin de son corps affaibli par le jeûne prolongé auquel il venait de se livrer. Le Sauveur profite de cette tentation insidieuse concernant les choses nécessaires à la vie de l'homme, pour donner le véritable programme de l'éducation qu'il faut donner à l'homme pour répondre aux divers besoins de sa vie. Le Sauveur lui répond que le pain matériel ne suffit point, mais qu'il lui faut de plus le pain de la parole de Dieu, qui éclaire l'esprit et fortifie le cœur dans le travail et les luttes de la vie. Cette réponse est d'une sagesse divine et donne en deux mots le programme complet de l'éducation de l'homme.

En effet l'homme a une triple vie, la vie de l'intelligence qui se nourrit du pain de la *vérité*, la vie du cœur qui se nourrit du pain de la *vertu* et la vie du corps qui se nourrit du pain *matériel*. Or, la parole de Dieu donne à l'âme humaine la *vérité* et la *vertu*, puisqu'il est dit du Verbe de Dieu, qu'Il est la lumière véritable, qui éclaire tout homme venant en ce monde, et qu'Il est le pain vivant descendu du ciel, qui donne à l'homme d'avoir la vie en lui et le gage de la résurrection et de la vie éternelle.

Mais le diable ne l'entendait pas ainsi, et il ne comprenait rien au jeûne et à la prière, auxquels le Sauveur venait de se livrer pour éclairer et fortifier son âme par la mortification du corps et une plus abondante communication avec Dieu. Pour lui, l'important, l'essentiel était de donner au corps le pain matériel par le perfectionnement de la matière, fût-il pour cela changer les pierres en pains ; le reste n'était rien.

N'est-il pas étonnant qu'après XIX siècles de chris-

tianisme, pendant lesquels l'éducation chrétienne a donné aux peuples nourris de la parole de Dieu et soumis à sa bienfaisante influence, une si grande supériorité sur les nations infidèles ou rebelles à cette divine parole, n'est-il pas étonnant de voir des hommes assez aveuglés par les passions anti-religieuses pour essayer de rétablir le programme diabolique de l'éducation sans Dieu et purement matérialiste.

Après avoir ainsi recommandé en termes si touchants l'éducation religieuse des petits enfants et les avoir bénis avec la plus grande bonté, voici qu'un jeune homme se présente à Jésus-Christ, et lui fait cette importante question : " Bon Maître, quel bien faut-il que je fasse pour avoir la vie éternelle ? " Le seul fait de cette question, mes Frères, prouve la sagesse de ce jeune homme et l'excellente éducation qu'il avait reçue dans sa famille. Il était arrivé à l'âge où l'homme doit choisir un état de vie, et entrer dans le chemin où l'appelle la Providence, s'il veut arriver à la vie éternelle ; voilà pourquoi il vient consulter le bon Maître. Écoutons maintenant la réponse : car c'est cette réponse que je veux maintenant étudier avec vous et qui fera le sujet principal de ce discours.

Jésus lui dit donc : " Pourquoi m'interrogez-vous sur ce qui est bon ? Dieu seul est bon. Mais si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements. — Lesquels ? lui demanda le jeune homme. Et Jésus lui dit : Vous ne tuerez point ; vous ne commettrez point d'adultère ; vous ne déroberez point ; vous ne rendrez point de faux témoignages ; honorez votre père et votre mère ; et vous aimerez votre prochain comme vous-même. Le jeune homme lui dit : J'ai gardé tous ces commandements depuis ma jeunesse, que me manque-t-il encore ? Jésus lui dit : Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel, et venez, suivez-moi. Lorsque le jeune homme eut entendu cette parole, il s'en alla triste,

car il avait de grands biens." (Math., XIX, 17-22.)

Telle fut la réponse que Notre Seigneur Jésus-Christ donna à ce jeune homme et que nous allons maintenant étudier. Elle renferme un enseignement de la plus haute importance et qui résume pour ainsi dire la *loi* et les prophètes, toute la doctrine évangélique, puisqu'elle nous montre clairement : 1^o le chemin qui conduit à la vie éternelle, *l'observation des commandements de Dieu* ; 2^o le moyen le plus sûr pour y arriver ; la pratique des conseils évangéliques.

III

De prime abord, il ressort clairement de cette réponse divine, qu'il y a dans le christianisme deux états de vie bien distincts :

1^o — L'état de la *vie commune*, qui consiste à garder les commandements de Dieu et qui conduit à la vie éternelle : " Si vous voulez arriver à la vie éternelle, gardez les commandements. "

2^o — L'état de la *vie parfaite*, qui consiste dans la pratique des conseils évangéliques : " Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres et vous aurez un trésor dans le ciel, et venez, suivez-moi. "

Tous les hommes sans exception sont appelés à entrer dans l'état de la vie commune, et jamais personne n'entrera dans le ciel, s'il ne garde point jusqu'à la fin de la vie les commandements de Dieu. Or, c'est par le baptême que l'on entre dans l'état de la vie commune. C'est Jésus-Christ lui-même qui nous l'enseigne dans la mission qu'il donne à ses apôtres, en leur disant : " Prêchez l'Évangile à toute créature, celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, et celui qui ne croira pas sera condamné. " (Marc. XIV, 15-16.)

Dans sa réponse à Nicodème, il dit solennellement :

“ En vérité, en vérité, je vous le dis : Si quelqu'un né renaît de l'eau, et du Saint Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. ” (Joan. III, 5.)

Aussi, est-ce le premier enseignement que l'Eglise donne à celui que l'on présente au baptême : “ Si donc vous voulez entrer dans la vie éternelle gardez les commandements de Dieu ” et ce n'est qu'après en avoir fait la promesse solennelle, que l'Eglise l'admet à la grâce du baptême.

Vous savez, mes Frères, combien sont solennels et rigoureux ces promesses et ces engagements que le chrétien fait et contracte au jour de son baptême, soit explicitement lui-même, s'il a l'usage de sa raison, soit par le ministère de ses parrain et marraine qui le présentent à l'Eglise, et se portent garants et cautions de sa fidélité à les observer, quand il sera arrivé à l'âge de discrétion. Le baptême n'est pas seulement un sacrement qui purifie l'âme du péché originel, et rétablit l'homme dans ses droits et privilèges et sa dignité d'enfant de Dieu, mais c'est de plus un contrat solennel entre le baptisé et Dieu par lequel l'homme renonce à Satan et à toutes ses œuvres, et s'engage pour toujours au service de Dieu, promettant de lui obéir jusqu'à la mort, et d'observer en tout sa sainte loi. De son côté le Seigneur Dieu s'engage à le protéger et à le défendre contre son ennemi, le démon, et à lui donner de plus tous les secours et les grâces qui lui sont nécessaires pour observer sa loi sainte, et à lui donner en récompense la vie éternelle, s'il y est fidèle jusqu'à la mort.

Ne l'oublions jamais, mes Frères, ce contrat solennel de notre baptême, il est bilatéral, et il oblige des deux côtés. Nous avons l'assurance que Dieu dans sa toute-puissante bonté, tiendra fidèlement ses engagements et ses promesses ; mais aussi à nous de faire de même, et de garder fidèlement ces vœux et ces promesses que nous avons faites le jour de notre baptême et que l'Eglise, pour plus de sûreté, nous

fait renouveler tous les ans : car personne n'arrivera à la vie éternelle sans cette condition absolument nécessaire.

Le baptême est donc le plus grand bienfait que nous ayons reçu de Dieu ; car à quoi nous servirait la vie naturelle elle-même si nous ne devions jamais arriver au bonheur pour lequel nous avons été créés. Voilà pourquoi c'est un devoir si grand pour les parents de consacrer à Dieu leurs petits enfants aussitôt après leur naissance et de les soustraire à la puissance de Satan, en leur procurant au plus tôt la grâce du baptême, qui en fera des enfants de Dieu et de son Eglise. Tel est, mes Frères, le sens clair et précis de la première partie de la réponse du Sauveur au jeune homme qui lui avait demandé ce qu'il avait à faire pour arriver à la vie éternelle : " Si vous voulez arriver à la vie éternelle, gardez les commandements." Tel est l'état de la vie commune dans le christianisme et dans lequel nous entrons par le baptême.

IV

Voyons maintenant en quoi consiste la vie parfaite.

Le jeune homme désirant avoir une connaissance plus précise de ses devoirs pria Jésus-Christ de lui dire quels étaient ces commandements qu'il devait observer pour arriver à la vie éternelle, et le Sauveur lui résume en peu de mots les préceptes du Décalogue tels que nous les avons cités ci-dessus.

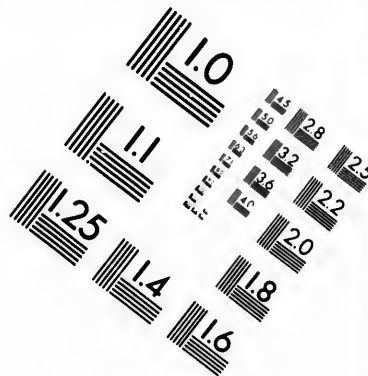
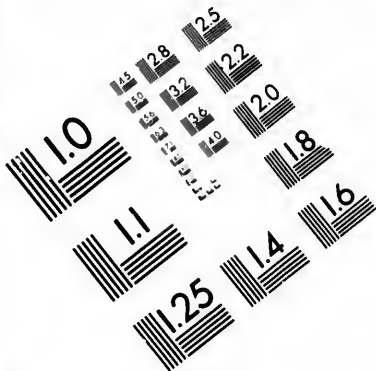
Le jeune homme lui dit : " J'ai gardé tous ces commandements depuis ma jeunesse. Que me manque-t-il encore ? " Heureux les hommes et surtout les jeunes gens qui montrent le même empressement que ce jeune homme à s'instruire de ce qui leur importe le plus de connaître ici-bas : ce qu'il faut faire pour arriver au bonheur éternel ; car tout homme éprouve dans son cœur le besoin du bonheur, il n'y a

point là-dessus de divergence d'opinion. Tous les hommes sans exception, dans tous les âges de la vie, depuis le petit enfant et le jeune homme jusqu'à l'homme fait et au vieillard décrépit ; les ignorants comme les savants, les pauvres comme les riches, les sujets comme les souverains, chez tous les peuples et dans tous les temps, tous sans exception désirent le bonheur et veulent être heureux ! c'est donc une loi de la nature. Il y a donc par conséquent un objet qui peut donner au cœur humain le parfait bonheur, et un moyen d'y arriver sûrement et de s'en assurer pour toujours la possession ; car autrement il y aurait contradiction dans la conduite du Créateur ; et ça serait faire injure à sa sagesse et à sa bonté que de dire en présence de cette loi fondamentale de la nature humaine, du désir irrésistible du bonheur, qu'il n'y a pas d'objet qui corresponde à ce besoin du cœur humain, et qui puisse lui donner pleinement et pour toujours le vrai bonheur ; ou ce qui revient au même qu'il n'y a pas de chemin qui puisse y conduire ni de moyen d'y arriver et d'en jouir sûrement.

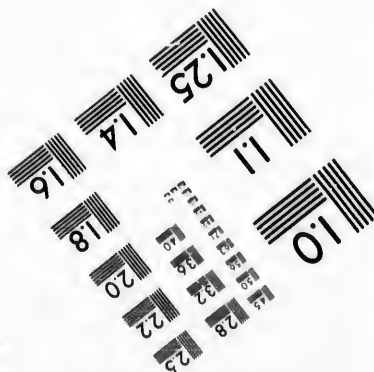
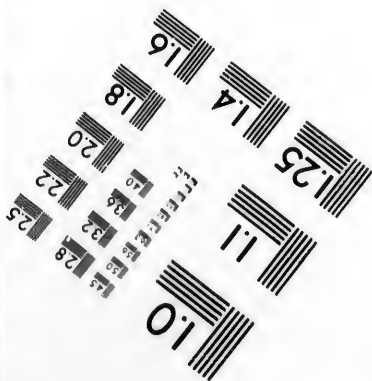
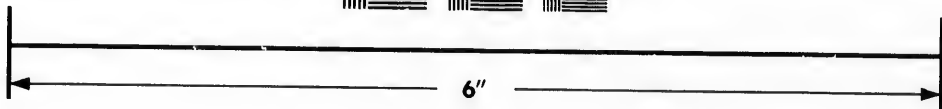
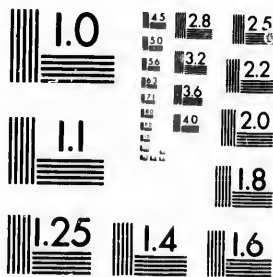
Ce jeune homme avait donc une connaissance exacte de cette vérité, que l'homme est fait pour le bonheur, et que ce bonheur consiste dans la *vie éternelle*, c'est-à-dire, dans l'union de l'âme avec Dieu, qui est le souverain bien, et cela pour toujours ; car la première condition du bonheur parfait, est qu'il n'ait point de fin et qu'il dure éternellement ; mais s'il avait une idée claire, évidente même, de cette vérité fondamentale, il ne connaissait pas avec la même clarté le chemin qui conduit à ce bonheur, ni le moyen qu'il faut prendre pour y arriver sûrement.

En effet, si tout le monde est d'accord à dire que l'homme est fait pour le bonheur, il y a une grande divergence d'opinion sur l'objet qui peut donner le vrai bonheur, et la voie et les moyens qui peuvent y conduire et en assurer la possession.

Or, c'était sur ce dernier point que ce jeune homme



**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8 2.3
2.2
2.0

51

avait encore des doutes, et voilà pourquoi, après avoir déclaré à Jésus-Christ qu'il avait toujours observé fidèlement ces commandements depuis son bas âge, il lui demande s'il n'y a pas encore quelque chose qui lui manque. Il comprend que dans une affaire de si grande importance, il ne peut apporter trop de soin pour en assurer le succès.

Heureux les jeunes gens qui, arrivés à l'âge où était ce jeune homme de faire le choix d'un état de vie, viennent comme lui consulter le bon Maître, et lui déclarer dans la sincérité de leur coeur qu'ils ont fidèlement observé les commandements de Dieu depuis leurs bas âge ! Sans aucun doute le bon Maître les regarde avec la même bienveillance qu'il témoigna à ce bon et vertueux jeune homme, car l'évangéliste saint Marc nous dit que Jésus-Christ, en entendant cette déclaration, le regarda avec bienveillance en lui témoignant de l'affection, et ce fut en ce moment qu'il lui dit : " Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres et vous aurez un trésor dans le ciel, puis, venez et suivez-moi. "

Voilà, mes Frères, la vocation à l'état de la vie *parfaite*. Ce n'est pas un *commandement* sous peine de damnation, mais c'est un *conseil* de sagesse et de prudence pour rendre le salut plus facile, et en écarter les obstacles qui peuvent en compromettre le succès. C'est ce qui ressort clairement du contexte. L'Évangile nous dit qu'en entendant cette réponse, ce jeune homme devint triste, car il avait de grands biens, puis s'en alla tout affligé, sans dire mot. De son côté, le bon Maître n'insista pas non plus et le laissa libre dans sa détermination.

V

Nous voyons ici toute l'économie de la Providence dans la vocation de chaque homme aux divers états

de la vie. La société est un corps moral qui a diversité de membres comme le corps physique de l'homme. Chaque membre a une fonction spéciale à remplir, et le Créateur a donné à chacun de ces membres la place qu'ils doivent occuper dans le corps, la force et toutes les aptitudes nécessaires pour remplir facilement et efficacement les fonctions qui lui sont confiées. C'est même la comparaison dont se sert l'apôtre saint Paul en parlant de l'Eglise : " Car comme le corps qui est un, dit-il, a plusieurs membres ; et que tous les membres, quoiqu'ils soient en grand nombre ne sont cependant qu'un seul corps : il en est de même de Jésus-Christ, dans son Eglise. C'est un corps composé de plusieurs membres. Jésus-Christ est le chef de ce corps : tous les fidèles en sont les membres Or vous êtes tous le corps de Jésus-Christ et membre les uns des autres. Qu'on voie donc aussi parmi vous la même union, la même charité et le même empressement à vous secourir les uns les autres qu'on voit entre les membres d'un même corps, car Dieu a établi dans son Eglise, premièrement des Apôtres ; deuxièmement des Prophètes ; troisièmement des Docteurs, etc. — Tous sont-ils des Apôtres ? Tous sont-ils des Prophètes ? Tous sont-ils des Docteurs ? Non sans doute. Mais chacun a sa place et sa fonction dans ce corps, dont Jésus-Christ est le chef ! " (Cor. XII, 12-28.)

Il en est de même dans la société en général ; et c'est là ce qui nous explique cette diversité de dons naturels, de talents et d'aptitudes que l'en voit dans les individus qui la composent et qui en sont les membres divers. On ne peut admettre que cette diversité soit l'effet d'un hasard capricieux et aveugle. Le Créateur n'a pu dans sa sagesse et dans sa bonté laisser aller ainsi au hasard la plus noble et la plus parfaite de ses créatures ici-bas : l'homme qu'il a créé à son image et à sa ressemblance !

Il faut donc reconnaître en cela l'une de ces lois

admirables de la Providence, qui proportionne toujours avec tant de sagesse et de force dans ses oeuvres les moyens à la fin qu'elle veut atteindre ; car la sagesse divine atteint et pénètre tout depuis une extrémité du monde jusqu'à l'autre avec une *force* infinie, et elle dispose tout avec une égale *douceur*. C'est là sans aucun doute la raison de cette diversité de dons et d'aptitudes naturelles qu'on retrouve partout dans chacun des individus qui constitue la société humaine. Car Dieu a fait l'homme pour vivre en société ; et il lui donne en conséquence tout ce qui lui est nécessaire pour atteindre cette fin, c'est-à-dire une organisation sociale, qui puisse le diriger et le faire arriver au but qu'il lui a assigné.

VI

De là l'obligation pour chaque homme d'étudier avec soin sa vocation, et de prier Dieu de lui faire connaître le poste auquel la Providence l'appelle dans la société, et les devoirs qu'il aura à y remplir. Cette prière, ne peut manquer d'être agréable à Dieu, et le Seigneur l'accueillera toujours avec la même bonté qu'il accueillit celle du jeune homme de l'Évangile dont je viens de vous parler tout-à-l'heure. Heureux ceux qui recevront avec docilité la réponse qui leur sera donnée, et qui auront le courage de la mettre fidèlement en pratique, alors même qu'elle leur demanderait des sacrifices pénibles à la nature. Ils y trouveront la paix du coeur, la tranquillité de l'esprit et l'espérance fondée de leur bonheur présent et à venir.

Ils feront une heureuse expérience de la douceur que la grâce de Dieu peut répandre dans l'âme, dans l'accomplissement des plus grands sacrifices et des devoirs les plus pénibles à la nature ; car étant dans l'état où les a appelés la Providence, ils auront naturellement toutes les aptitudes nécessaires pour

en remplir facilement et avec goût les devoirs.

Ils auront de plus les secours surnaturels que Dieu ne manque point de préparer à ceux qu'il a ainsi appelés, pour les soutenir dans cette voie, les aider à en vaincre les difficultés et les protéger contre leurs adversaires ; c'est ce que nous enseigne clairement le Psalmiste quand il nous dit que Dieu a ordonné à ses anges d'avoir soin de l'homme dans toutes ses voies.

L'homme ainsi dans son état, ne trouvera pas le bonheur seulement pour lui-même, mais il contribuera encore, pour une large part au bonheur de la société à laquelle il appartient, en aidant au maintien de l'ordre et de la paix, et à son avancement dans la véritable voie du progrès.

Une société composée d'hommes comprenant bien cette doctrine, et fidèles à la mettre en pratique, serait véritablement la réalisation du royaume de Dieu sur la terre, et un avant-goût du bonheur dont jouissent les anges et les saints dans le ciel ! Mais hélas ! tout le monde connaît le contraste lamentable que présentent les sociétés modernes et surtout celle de notre temps, avec cet idéal admirable d'une société constituée selon le plan divin ! Les sociétés modernes souffrent évidemment d'un mal très grave, elles sont profondément divisées et s'agitent comme le malade en fièvres chaudes sur son lit de douleur, ou comme un voyageur sur un lit de Procuste.

Quelle est donc la cause de cet état de souffrance des sociétés modernes ? C'est ce que j'ai recherché avec soin et depuis longtemps. Et après une étude attentive des symptômes de ce mal social, je me suis convaincu que la cause première et principale de ce mal si grave, qui menace même l'existence de ces sociétés, se trouve dans la violation d'une loi fondamentale des sociétés humaines, qui veut que chaque homme entre dans l'état où l'appelle la Providence, et se tienne au poste où elle l'a placé. Tout le monde connaît le malaise et les souffrances qu'entraîne dans

le corps humain le membre qu'un accident a démis et qui n'est plus à sa place. Non seulement il n'est plus apte à remplir ses fonctions, mais il fait souffrir tout le corps, et il devient même quelque fois un danger pour la vie.

Il en est de même pour le corps social. Si l'un ou plusieurs de ses membres refusent de se rendre à l'appel de Dieu, et d'entrer dans l'état auquel les avait appelés la Providence, ils deviennent alors dans la société des membres déplacés. Il en résultera pour chacun d'eux un état de souffrance et d'ennui qui les accompagnera partout, et une incapacité désolante à réussir dans toute position qu'ils chercheront à occuper et à laquelle le Créateur ne les avait point destinés. La raison en est claire; car ils n'auront ni les talents, ni les goûts, ni les aptitudes *naturelles* pour en faire les fonctions et en remplir les devoirs; ni les grâces, ni les secours *surnaturels* que la Providence leur avait préparés pour un autre état. Ils seront malheureux, feront souffrir leurs concitoyens et deviendront même un danger pour la société où ils jetteront le trouble et la révolte.

C'est ce désordre que saint Paul signale en parlant de l'harmonie que le Créateur a mise entre les membres que Dieu a placés dans le corps comme il l'a voulu. " Si le pied disait : Puisque je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps : Est-ce que pour cela il ne serait pas du corps ? Et si l'oreille disait : Puisque je ne suis pas l'oeil, je ne suis pas du corps : est-ce que pour cela elle ne serait pas du corps ? Si tout le corps était oeil, où serait l'ouïe ? S'il était tout ouïe, où serait l'odorat ? (I. Cor. XII, 15-18.)

Or c'est le désordre le plus apparent des sociétés modernes où tout le monde veut commander et personne obéir; tous jouir et personne travailler.

VII

La même doctrine ressort aussi des paroles étonnantes que prononça Jésus-Christ, après le départ du jeune homme, qui n'avait pas eu le courage de répondre à son appel et de suivre le conseil qu'il lui avait donné d'entrer dans les voies de la perfection, en renonçant à tous ses biens et de se mettre à sa suite avec ses autres disciples.

Ce jeune homme était certainement bon et fidèle observateur de la loi de Dieu, ainsi qu'il le déclare sincèrement au bon Maître qu'il était venu consulter. C'est ce que prouve l'accueil si bienveillant qu'il en reçut, l'affection et l'intérêt que le Sauveur lui témoigna. Il pouvait donc arriver à la vie éternelle en continuant de même? Certainement. Cependant son âme n'est pas tranquille; il éprouve encore une inquiétude vague qu'il sent le besoin d'éclaircir; voilà pourquoi il demande au bon Maître de vouloir bien l'éclairer sur ce sujet, et dissiper le doute qui l'inquiète et de lui dire: "Que me manque-t-il encore?"

Ah! mes Frères, c'est que déjà il y avait dans ce coeur si bon un désordre qu'il n'avait pas encore bien remarqué, et dont il pouvait difficilement se rendre compte; c'était un attachement *trop grand* à ses richesses, et cette affection dérégulée pouvait avoir pour lui les suites les plus funestes. Le bon Maître, dont l'oeil sonde les reins et les coeurs, le voyait, et il jugeait en même temps qu'une nature aussi bien douée devait s'élever au-dessus des jouissances matérielles que peuvent procurer les richesses d'ici-bas, et chercher un bonheur plus doux et plus durable dans les voies de la perfection.

A cette seconde demande que lui fait ce bon jeune homme: "Que me manque-t-il encore?" Le Sauveur répond en lui faisant connaître clairement sa voca-

tion à un état plus parfait, et les sacrifices qu'il lui faudra faire pour y arriver. Il lui dit donc : " Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et donnez-en le prix aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel, puis venez et suivez-moi. "

Le jeune homme en entendant cette parole devint tout triste ; car, nous dit l'Évangile, il avait de grands biens. Le bon Maître avait mis le doigt sur la plaie ! C'était le plus sensible. On voit ici clairement le désordre déjà causé dans son cœur si bon, l'attachement déréglé qu'il avait pour ses grands biens, il n'a plus sa pleine et entière liberté, et il s'afflige de ce qui aurait dû le combler de joie, l'honneur et le bonheur d'entrer au service du Roi des rois. Il se livra sans doute une grande lutte en ce moment solennel. Il était venu consulter celui qu'il appelait le bon Maître, il avait entendu sa réponse, elle était claire et précise ; pas de doute possible ! Mais d'un autre côté, il entendait la voix du monde qui lui disait : " Tu es jeune, à la tête d'une belle fortune et honoré de tes concitoyens, tu peux jouir pendant de longues années des avantages et des plaisirs de la vie et finalement arriver à la vie éternelle ! " Et tout cela était vrai ! Mais ça ne cachait pas complètement les épines que couvraient ces roses, les débris, les chagrins, l'incertitude de la vie. Le diable de son côté faisait sans doute aussi miroiter aux yeux de son ambition et des sentiments généreux de son cœur, les honneurs et la gloire des choses de ce monde, essayant par là même de l'asservir comme il avait tenté de le faire auprès de Jésus-Christ, lui-même, au jour de la tentation du désert.

De l'autre côté la parole du Maître à ses disciples était présente à son esprit : " Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres, parce que le royaume de Dieu est à vous. (Luc. VI, 25.) — Encore : Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme ? Ou, que donnera l'homme en échange de son âme ?

Car le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père avec ses anges : et alors il rendra à chacun selon ses œuvres. " (Math., XVI, 26-27.)

Après une lutte intérieure sans doute fort pénible, l'infortuné jeune homme fut vaincu. La voix du monde et de Satan l'emporta dans son cœur sur la parole et l'invitation du bon Maître qu'il était venu consulter. Il lui tourne le dos et disparaît, la tristesse dans l'âme, et Jésus n'insiste pas ; car il ne veut à son service que des âmes libres et des cœurs généreux, ayant brisé toute attache et toute affection déréglée aux biens de ce monde et même à leur propre personne.

Que devint ce pauvre jeune homme ? s'est-il perdu ? s'est-il sauvé ? On n'en sait rien, l'Évangile n'en dit pas un mot, mais ce que l'on peut affirmer sans crainte de se tromper, c'est que s'il est arrivé à la vie éternelle, ça été avec de grandes difficultés, et qu'il a fallu un miracle de la miséricorde de Dieu pour l'y faire arriver. Car ce fut en cette circonstance que Jésus, regardant autour de lui, dit à ses disciples après le départ du jeune homme : " O que ceux qui ont des richesses entreront difficilement dans le royaume de Dieu ! Or les disciples s'étonnèrent de ces paroles ; Jésus ajouta : Mes petits enfants, qu'il est difficile que ceux qui se confient dans les richesses entrent dans le royaume de Dieu ! Il est plus facile à un chameau de passer par le chas d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. Et les disciples étaient encore plus étonnés, se disant l'un à l'autre : Et qui donc peut se sauver ? Et Jésus les regardant leur dit : Cela est impossible aux hommes, mais non pas à Dieu ! " (Marc, x, 27.)

Voici le sens de ces paroles étonnantes. Le Sauveur fait ici, dans ce cas particulier, l'application d'un principe général et certain, c'est que l'homme qui a résisté à l'appel de Dieu et qui a manqué sa vocation, se sauvera difficilement. La raison en est claire, cet

homme en entrant dans un état auquel le Créateur ne l'avait point destiné, n'aura point les talents, ni le goût, ni les aptitudes nécessaires pour en remplir les devoirs. Les secours surnaturels feront également défaut ; il y vivra malheureux, et il faudra que Dieu dévie des lois ordinaires de sa providence, c'est-à-dire fasse un miracle de sa toute-puissance, pour suppléer à ce défaut de vocation, et lui rendre possible le salut !

Je vous félicite donc sincèrement, vous tous mes Frères, tertiaires franciscains, ici présents, d'avoir mieux compris que cet infortuné jeune homme, cette sublime doctrine du Sauveur sur la pauvreté et le détachement des biens de la terre. Après l'avoir entendue de la bouche même de Jésus-Christ, il n'a pas eu le courage de se rendre à son invitation et de la mettre en pratique. Vous avez fait mieux que lui, et vous n'avez pas reculé devant les sacrifices qu'elle vous a demandés. Aujourd'hui même vous en donnez une preuve évidente à la face du pays tout entier, en venant en si grand nombre avec l'humble costume du Pauvre d'Assise, le Séraphique Père saint François, en pèlerinage solennel à ce vénérable et modeste sanctuaire de Notre-Dame du Saint-Rosaire, pour y prier sans doute pour vos propres besoins, mais aussi pour les besoins de vos familles, de notre province et pour les besoins généraux de l'Église, en but à une si redoutable persécution dans les mauvais jours que nous traversons !

VIII

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les sociétés modernes souffrent d'un mal très grave, elles sont profondément divisées, et le froid glacial de la cupidité et de la haine a refroidi, dans un grand nombre de coeurs la douce et bienfaisante chaleur de la charité chrétienne. C'est ce que Jésus-Christ annonce à

ses disciples, en leur donnant les signes avant-cou-
reurs de la fin des temps : " Et beaucoup de faux pro-
phètes s'élèveront, et ils en séduiront un grand nom-
bre. Et parce que l'iniquité aura abondé, la charité
d'un grand nombre se refroidira. Mais celui qui persé-
véra jusqu'à la fin sera sauvé. " (Math., XXIV, 11-13.)

Pour bien vous faire comprendre l'importance de
l'acte religieux que vous accomplissez en ce moment
avec tant de solennité, en venant de tous les points
de la province vous unir dans une prière commune,
dans cet antique et vénérable sanctuaire de Notre-
Dame du très Saint-Rosaire, pour les besoins pres-
sants de notre Mère la sainte Eglise, conformément
aux recommandations pressantes du Souverain Pon-
tife, il sera utile de vous exposer brièvement le plan
de la Providence dans l'institution des Ordres reli-
gieux en général, et des Instituts de Saint-François
d'Assise et de Saint-Dominique en particulier.

C'est pour la protection et la défense de la société
chrétienne que le Sauveur des hommes a institué
dans le christianisme l'état de la vie parfaite, dans
lequel on entre par le renoncement effectif aux
biens de la terre, et à sa propre personne, en faisant
les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.
Car il en est de la société chrétienne comme de la
société civile, elle a des besoins auxquels les indi-
vidus ne peuvent subvenir. Or, l'état religieux dans
l'Eglise correspond, exactement à l'état militaire
dans l'état civil. Mais l'Eglise n'a jamais recours à
la souscription forcée pour remplir les cadres de son
armée ; elle s'en tient à l'appel de Dieu, à la vocation,
libre et volontaire, qui ne lui fait point défaut selon
la diversité des temps et malgré les oppositions de
ses ennemis. Elle a ses divers bataillons selon les
divers besoins qui surgissent, et les ennemis qui
l'attaquent.

Les Ordres contemplatifs qui semblent le moins
s'occuper du monde, sont peut-être ceux qui lui ren-

dent le plus de services, par leurs communications continuelles et plus directes avec le ciel. Ils sont comme des paratonnerres que les savants mettent au-dessus de nos édifices pour les préserver des formidables effets de la foudre ; ils prient pour ceux qui ne prient point, ils jeûnent et font pénitence pour ceux qui ne font point pénitence. Ils sont comme Moïse sur la montagne : pendant que les soldats combattent dans la plaine, ils lèvent les mains et les yeux vers Dieu, et les soldats triomphent des ennemis.

Ah ! si au temps d'Abraham, les infâmes habitants de Sodôme et de Gomorrhe avaient eu seulement dix contemplatifs au milieu d'eux, ils auraient échappé à la vengeance de Dieu et au feu du ciel, qui les a consumés avec leurs abominables villes. Qui pourrait dire ce que deviendraient les modernes Sodômes sans ces puissants paratonnerres enfermés dans le cloître ?

Les Ordres hospitaliers et infirmiers s'occupent du soin des tables, donnent aux pauvres la nourriture et le vêtement, aux orphelins les plus tendres soins, aux malades, les secours les plus charitables, et cela avec un dévouement qui ne recule pas même devant la mort, dans les lazarets où sont encombrés les pestiférés et les contagieux de toutes sortes.

Les Congrégations enseignantes distribuent aux petits enfants le pain qui éclaire l'esprit et fortifie le cœur, en même temps que les connaissances qui leur donneront plus tard ce pain, qui nourrit le corps et le soutient dans les durs labeurs de la vie.

Les Ordres savants dissipent les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur qui oppriment l'intelligence, et font briller aux yeux des hommes, fatigués des ombres de la mort, la lumière véritable que le Verbe de Dieu a apportée à la terre, et qui éclaire tout homme venant en ce monde, et qui seule, peut donner la vraie liberté.

L'histoire est là pour nous dire que Dieu n'a point manqué de donner à son Eglise ces vaillants soldats

de toutes armes selon la diversité des temps, et qu'à l'heure voulue, il a toujours suscité des hommes extraordinaires qu'il armait de sa puissance, comme d'autres Moïses, pour la délivrance de son peuple, par la fondation de divers Instituts dont il avait besoin.

Le sanctuaire béni auprès duquel nous sommes réunis en ce moment, et l'auditoire auquel je m'adresse, m'amène naturellement à vous nommer deux de ces hommes extraordinaires, que Dieu a suscités dans le même temps, il y a déjà six siècles, pour fonder deux Ordres religieux, des plus illustres qu'Il ait donnés à son Église, pour combattre deux des plus graves maladies dont le peuple chrétien puisse être atteint, savoir : l'affaiblissement de la foi jusqu'à l'hérésie et même l'infidélité, et la sensualité jusqu'à la chute des mœurs et à la corruption païenne dont la société d'alors souffrait grandement.

Ces deux hommes extraordinaires, vous les connaissez, l'Église les a mis au rang de ses saints les plus remarquables, ce sont saint Dominique de Gusman, fondateur des Frères Prêcheurs, à qui Dieu a révélé la dévotion du très saint Rosaire, comme le moyen le plus efficace d'éclairer les hérétiques et les infidèles par la méditation des principaux mystères de la foi catholique, et par la prière assidue présentée à Dieu par l'intercession de sa sainte Mère, et lui a donné ainsi la formule du saint Rosaire d'un usage si répandu depuis parmi les fidèles, et si utile.

Le second, saint François d'Assise, a eu pour mission de réagir contre la sensualité et la corruption des mœurs, en pratiquant à la lettre la pauvreté et la mortification évangélique, et aussi la prédication de la foi dans les pays infidèles. Il a, lui aussi, fondé un Ordre religieux connu sous le nom de Franciscains et auxquels il a donné par humilité le nom de Frères Mineurs, et il a voulu de plus que les personnes engagées dans le monde puissent aussi prendre part

aux avantages de la vie religieuse sans sortir de leur état, en instituant le Tiers-Ordre de la pénitence auquel vous avez le bonheur d'appartenir.

Ce sont des enfants de saint François qui sont venus les premiers avec nos pères, il y a près de trois siècles, planter l'étendard de la croix dans la vallée du grand fleuve Saint-Laurent, et qui ont aussi les premiers célébré le saint Sacrifice de la messe sur cette terre souillée de tant de crimes.

Je dois maintenant attirer votre attention sur un fait extrêmement remarquable, et qui va vous donner la haute signification du pèlerinage que vous accomplissez si solennellement aujourd'hui, vous, enfants de saint François, à l'antique sanctuaire du Saint-Rosaire, qui nous réunit ici, et qui remonte aux premiers temps de la colonie française devenue pour nous la patrie canadienne qui nous est si chère. Cette patrie si attachée à la foi de nos pères et si profondément religieuse est malade : sa foi s'affaiblit, ses mœurs se relâchent.

En observant ce qui se passe depuis quelques années, on y reconnaît facilement plusieurs des symptômes du terrible mal qui agite avec tant de violence, depuis plus d'un siècle, notre ancienne mère-patrie, la catholique France si cruellement tourmentée par l'esprit révolutionnaire qui s'est emparé de son gouvernement.

Quelle est donc la nature de ce mal qui envahit partout les sociétés modernes, qui s'attaque surtout avec plus d'acharnement aux pays catholiques, la France, l'Italie, l'Espagne, etc, et les tient constamment comme sur un volcan prêt à faire éruption ? Ce mal est le même que celui qui bouleversait la société chrétienne, il y a six siècles, et que saint Dominique et saint François ont eu pour mission de combattre par les Ordres religieux que Dieu leur a inspiré de fonder, et par les confréries qu'ils ont également été inspirés d'y annexer, la confrérie du

Saint-Rosaire et celle du Tiers-Ordre de la pénitence, pour atteindre plus efficacement les fidèles en général, en les préservant de la contagion des sociétés secrètes qui forment aujourd'hui comme toujours les bataillons d'élite de l'armée de Satan. Ces deux confréries donnent le moyen d'éclairer plus facilement les esprits des vérités nécessaires au salut, par la méditation habituelle des principaux mystères de la religion, de convertir les cœurs par l'assiduité à la prière; de les purifier de plus en plus par la fréquentation des sacrements, et par la pratique de la mortification et les exercices de la pénitence.

Or, vous savez que le Souverain Pontife, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre est le médecin suprême des âmes; car c'est à lui surtout que s'adresse ces paroles du Sauveur: "Vous êtes la lumière du monde; vous êtes le sel de la terre." (Math., v, 13.)

Donc conformément au ministère redoutable dont il est investi, il veille avec le plus grand soin au salut du troupeau qui lui est confié. Le voyant envahi par ce mal étrange que l'on appelle le mal révolutionnaire, ou simplement la *révolution*, il en a étudié attentivement les symptômes, et recherché les causes premières, afin de lui appliquer le traitement et les remèdes convenables. Cette étude l'a conduit à reconnaître clairement que ce mal est encore celui qui bouleversait la société chrétienne à l'époque de saint Dominique et de saint François d'Assise: l'ignorance des vérités de la foi jusqu'à l'hérésie et l'infidélité, et un débordement de sensualité et de luxe jusqu'à la chute des mœurs chrétiennes et à l'avènement de la corruption païenne. Dans sa sagesse et sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, il en a conclu qu'au même mal, il fallait appliquer les mêmes remèdes; c'est-à-dire les remèdes que Dieu lui-même avait fait connaître à saint Dominique et à saint François d'Assise, les confréries du Saint-Rosaire et

du Tiers-Ordre de la pénitence. Voilà pourquoi depuis quelques années cet illustre Pontife recommande avec tant d'instances la dévotion au saint Rosaire, et pour l'encourager il y a attaché de si grands avantages spirituels. Il a même recommandé d'y consacrer le mois d'octobre tout entier.

Il a fait de même pour le Tiers-Ordre de la pénitence. Dans une célèbre encyclique il en a fait l'historique et l'éloge, en nous donnant un abrégé admirable de la vie merveilleuse de saint François d'Assise.

Il a recommandé aux Evêques d'encourager autant que possible l'extension du Tiers-Ordre, comme étant un remède spécifique de préserver les fidèles de la contagion des sociétés secrètes, et de l'entraînement des plaisirs du luxe et de la sensualité.

C'est avec bonheur que j'ai constaté l'empressement avec lequel un grand nombre de fidèles, dans les différentes parties de la province, ont accueilli ces directions données par le Pasteur suprême de l'Eglise ici-bas, et s'efforcent avec zèle de les mettre en pratique. Car c'est un fait public et notoire que la dévotion au saint Rosaire a grandi et s'est développée dans le pays, et que le Tiers-Ordre de la pénitence a recruté des membres en grand nombre, et a organisé de nombreuses Fraternités dans nos grandes paroisses. Votre présence ici en aussi grand nombre, et les distances qu'il vous a fallu franchir pour prendre part à ce pieux et solennel pèlerinage en est une preuve élatante, et je ne saurais trop vous en féliciter. Si nous avons la douleur de voir apparaître çà et là, surtout dans les grands centres, quelques symptômes alarmants de ce terrible mal qui s'attaque à la foi du peuple canadien, l'affaiblit chez un nombre, hélas trop grand, l'obscurcit et l'éteint même chez plusieurs, nous devons avoir l'espoir bien fondé que le remède indiqué par le médecin et si courageusement appliqué par tant d'âmes dévouées, en

arrêtera le progrès et en fera peu à peu disparaître les symptômes : C'est là votre mission spéciale, mes Frères tertiaires.

Je vous félicite donc en terminant d'avoir si bien compris la prescription du Saint Père, et de l'avoir suivie avec tant de fidélité. Vous contribuerez par là à sauvegarder la foi et la piété de notre peuple, et par là même à assurer son avenir national si intimement lié à sa foi religieuse.

Après avoir rempli les devoirs de bons et fidèles serviteurs de notre commun Maître, combattu les bons combats pour le maintien de la foi et la pureté des mœurs, et persévéré jusqu'à la fin, vous irez avec confiance, comme le grand Apôtre des nations, paraître devant le souverain Juge qui ne manquera point, dans sa justice et sa miséricorde, de vous accorder la couronne qu'Il a promise à ceux qui l'aiment et le servent fidèlement, et que je vous souhaite de tout mon coeur, en vous donnant ma bénédiction épiscopale.

Ainsi-soit-il.



